



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SEINE-MARITIME

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS

N°76-2017-3

PUBLIÉ LE 6 JANVIER 2017

Sommaire

Direction départementale de la protection des populations de Seine-Maritime

76-2016-12-30-005 - Habilitation sanitaire du Dr Gspann Robert (2 pages) Page 3

76-2017-01-03-001 - Habilitation sanitaire Duroyaume Laurence (2 pages) Page 6

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie

76-2016-12-19-007 - APO parc éolien de la Plaine de Beaunay commune de Saint Pierre Bénouville (2 pages) Page 9

Direction Régionale des Finances Publiques de Normandie

76-2017-01-02-002 - ARRETE DE DELEGATION DE SIGNATURE DE LA DIRECTRICE DE LA DRFIP 76 ACCORDEE EN MATIERE CONTENTIEUX ET GRACIEUX FISCAL-MISE A JOUR DE LA LISTE DES RESPONSABLES AU 2/01/2017 (6 pages) Page 12

76-2017-01-02-001 - ARRETE DE DELEGATION DE SIGNATURE DE LA DIRECTRICE DE LA DRFIP 76 FIXANT LE PERIMETRE DE DELEGATION EN MATIERE DE CONTENTIEUX ET GRACIEUX FISCAL ACCORDEE A Mme CATEL DANS LE CADRE DE L'INTERIM DU.CFP VALMONT A COMPTER DU 2 JANVIER 2017 (1 page) Page 19

Préfecture de la Seine-Maritime - CABINET

76-2016-12-30-004 - Arrêté portant nomination de Madame Françoise SUITNER en qualité de maire honoraire (1 page) Page 21

Préfecture de la Seine-Maritime - DRCLE

76-2016-12-26-005 - arrêté du 26 décembre 2016 accordant une dérogation pour ouvrir à l'urbanisation une zone naturelle dans le cadre de la procédure de révision du POS de la commune d'ECALLES ALIX (3 pages) Page 23

76-2016-12-30-006 - Arrêté du 30 décembre 2016 modifiant l'arrêté préfectoral du 1er décembre 2016, modifié, portant sur l'extension de la communauté de communes de la région d'Yvetot aux communes de Calville-la-Folletière, Croix-Mare, Ecalles-Alix, Mesnil-Panneville, Rocquefort et Saint-Martin-de-l'If. (7 pages) Page 27

76-2016-12-23-006 - arrêté préfectoral du 23 décembre 2016 autorisant la communauté d'agglomération Caux Vallée de Seine à pénétrer sur des propriétés privées et publiques sur le territoire des communes de PORT JEROME SUR SEINE, SAINT MAURICE D'ETELAN, PETIVILLE et NORVILLE (4 pages) Page 35

Sous-Préfecture du Havre

76-2016-12-15-011 - Arrêté portant attribution de la MHT - promotion 01.01.2017 (22 pages) Page 40

Direction départementale de la protection des populations
de Seine-Maritime

76-2016-12-30-005

Habilitation sanitaire du Dr Gspann Robert

Habilitation sanitaire du Dr Gspann Robert



PRÉFÈTE DE LA SEINE MARITIME

Direction départementale de la
protection des populations de la Seine Maritime

Services vétérinaires - santé et protection animales
et de l'environnement

Arrêté N° DDPP76-2016-287 du 30 décembre 2016 portant attribution de l'habilitation sanitaire

**La préfète de la région de Normandie, préfète de la Seine-Maritime
Officier de la Légion d'honneur
Commandeur de l'Ordre National du Mérite,**

- Vu le Code rural et de la pêche maritime et notamment les articles L.203-1 à L. 203-7, L. 223-6, R. 203-1 à R. 203-15 et R. 242-33 ;
- Vu le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de Madame Nicole Klein, préfète de la région Normandie, préfète de la Seine Maritime ;
- Vu le décret n° 80-516 du 4 juillet 1980, modifié par le décret n° 90-1033 du 19 novembre 1990 et par le décret 2003-768 du 1^{er} août 2003, relatif à l'exécution des mesures de prophylaxie collective des maladies des animaux ;
- Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements, notamment son article 43 ;
- Vu l'arrêté du Premier ministre du 1^{er} janvier 2010 nommant Monsieur Benoît TRIBILLAC, directeur départemental de la protection des populations de la Seine-Maritime,
- Vu l'arrêté ministériel en date du 23 juillet 2012 relatif aux conditions d'exercice du vétérinaire sanitaire,
- Vu l'arrêté ministériel du 25 novembre 2013 relatif aux obligations en matière de formation préalable à l'obtention de l'habilitation sanitaire,
- Vu l'arrêté préfectoral n° 16-063 du 8 janvier 2016 portant délégation de signature en matière d'activités à monsieur TRIBILLAC, directeur départemental de la protection des populations de la Seine-Maritime,
- Vu La décision DDPP 76-2016-04 du 11 janvier 2016 portant subdélégation de signature en matière de compétence au Dr Anne-Marie Griffon-Picard, inspecteur de la santé publique vétérinaire, chef de service santé et protection des animaux et de l'environnement pour tout actes et décisions visés à l'article 1 de l'arrêté préfectoral 16-063 susvisé ;
- Vu la demande présentée par le Dr GSPANN Robert né le 3 janvier 1992 et domicilié professionnellement à la clinique vétérinaire Caux Seine, 24 rue Carnot à YVETOT 76190 ;

CONSIDERANT que le Dr GSPANN Robert remplit les conditions permettant l'attribution de l'habilitation sanitaire,

Sur proposition du directeur départemental de la protection des populations de Seine-Maritime,

ARRETE

Article 1 :

L'habilitation sanitaire prévue à l'article L.203-1 du code rural et de la pêche maritime susvisé est attribuée pour une durée de cinq ans au Dr GSPANN Robert, vétérinaire administrativement domicilié à YVETOT 76190 – 24 rue Carnot.

Cette habilitation concerne le département de la **Seine Maritime** pour les activités majeures suivantes : **ruminants** et pour les activités mineures : **animaux de compagnie**.

Article 2 :

Dans la mesure où les conditions requises ont été respectées, cette habilitation sanitaire est renouvelable par période de cinq années tacitement reconduites sous réserve pour le vétérinaire sanitaire de justifier à l'issue de chaque période de cinq ans, auprès du préfet de Seine-Maritime du respect de ses obligations de formation continue prévues à l'article R 203-12.

Article 3 :

Le Dr GSPANN Robert s'engage à respecter les prescriptions techniques, administratives et le cas échéant financières de mise en œuvre des mesures de prévention, de surveillance ou de lutte prescrites par l'autorité administrative et des opérations de police sanitaire exécutées en application de l'article L. 203-7 du code rural et de la pêche maritime.

Article 4 :

Le Dr GSPANN Robert pourra être appelé par le préfet de son département d'exercice pour la réalisation d'opérations de police sanitaire au sein des lieux de détention ou des établissements pour lesquels il a été désigné vétérinaire sanitaire. Il sera tenu de concourir à ces opérations en application des dispositions de l'article L 203-7 du code rural et de la pêche maritime.

Article 5 :

Tout manquement ou faute commis dans l'exercice de la présente habilitation sanitaire entraînera l'application des dispositions prévues aux articles R. 203-15, R 228-6 et suivants du code rural et de la pêche maritime.

Article 6 :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date de notification.

Article 7 :

Le secrétaire général de la préfecture et le directeur départemental de la protection des populations sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Seine-Maritime.

Rouen, le 30 décembre 2016

P/ la Préfète et par délégation

P/Le directeur de la DDPP

Le chef de service santé et protection des animaux
et de l'environnement

Dr Anne-Marie Griffon-Picard



Direction départementale de la protection des populations
de Seine-Maritime

76-2017-01-03-001

Habilitation sanitaire Duroyaume Laurence

Habilitation sanitaire



PRÉFÈTE DE LA SEINE MARITIME

Direction départementale de la
protection des populations de la Seine Maritime

Services vétérinaires - santé et protection animales
et de l'environnement

Arrêté N° DDPP76-2017-001 du 3 janvier 2017 portant attribution de l'habilitation sanitaire

**La préfète de la région de Normandie, préfète de la Seine-Maritime
Officier de la Légion d'honneur
Commandeur de l'Ordre National du Mérite,**

- Vu le Code rural et de la pêche maritime et notamment les articles L.203-1 à L. 203-7, L. 223-6, R. 203-1 à R. 203-15 et R. 242-33 ;
- Vu le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de Madame Nicole Klein, préfète de la région Normandie, préfète de la Seine Maritime ;
- Vu le décret n° 80-516 du 4 juillet 1980, modifié par le décret n° 90-1033 du 19 novembre 1990 et par le décret 2003-768 du 1^{er} août 2003, relatif à l'exécution des mesures de prophylaxie collective des maladies des animaux ;
- Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements, notamment son article 43 ;
- Vu l'arrêté du Premier ministre du 1^{er} janvier 2010 nommant Monsieur Benoît TRIBILLAC, directeur départemental de la protection des populations de la Seine-Maritime,
- Vu l'arrêté ministériel en date du 23 juillet 2012 relatif aux conditions d'exercice du vétérinaire sanitaire,
- Vu l'arrêté ministériel du 25 novembre 2013 relatif aux obligations en matière de formation préalable à l'obtention de l'habilitation sanitaire,
- Vu l'arrêté préfectoral n° 16-063 du 8 janvier 2016 portant délégation de signature en matière d'activités à monsieur TRIBILLAC, directeur départemental de la protection des populations de la Seine-Maritime,
- Vu La décision DDPP 76-2016-04 du 11 janvier 2016 portant subdélégation de signature en matière de compétence au Dr Anne-Marie Griffon-Picard, inspecteur de la santé publique vétérinaire, chef de service santé et protection des animaux et de l'environnement pour tout actes et décisions visés à l'article 1 de l'arrêté préfectoral 16-063 susvisé ;
- Vu la demande présentée par le Dr DUROYAUME Laurence née le 18 avril 1989 et domiciliée professionnellement à la clinique vétérinaire Sainte Venise – 34 rue Jean Freret à BOIS GUILLAUME 76230 ;

CONSIDERANT que le Dr DUROYAUME remplit les conditions permettant l'attribution de l'habilitation sanitaire,

Sur proposition du directeur départemental de la protection des populations de Seine-Maritime,

ARRETE

Article 1 :

L'habilitation sanitaire prévue à l'article L.203-1 du code rural et de la pêche maritime susvisé est attribuée pour une durée de cinq ans au Dr DUROYAUME Laurence, vétérinaire administrativement domiciliée à BOIS GUILLAUME 76230, clinique vétérinaire Sainte Venise – 34 rue Jean Freret.

Cette habilitation concerne le département de la **Seine Maritime** pour les activités majeures suivantes : **animaux de compagnie** et pour les activités mineures : **lagomorphes**

Article 2 :

Dans la mesure où les conditions requises ont été respectées, cette habilitation sanitaire est renouvelable par période de cinq années tacitement reconduites sous réserve pour le vétérinaire sanitaire de justifier à l'issue de chaque période de cinq ans, auprès du préfet de Seine-Maritime du respect de ses obligations de formation continue prévues à l'article R 203-12.

Article 3 :

Le Dr DUROYAUME Laurence s'engage à respecter les prescriptions techniques, administratives et le cas échéant financières de mise en œuvre des mesures de prévention, de surveillance ou de lutte prescrites par l'autorité administrative et des opérations de police sanitaire exécutées en application de l'article L. 203-7 du code rural et de la pêche maritime.

Article 4 :

Le Dr DUROYAUME Laurence pourra être appelée par le préfet de son département d'exercice pour la réalisation d'opérations de police sanitaire au sein des lieux de détention ou des établissements pour lesquels il a été désigné vétérinaire sanitaire. Il sera tenu de concourir à ces opérations en application des dispositions de l'article L 203-7 du code rural et de la pêche maritime.

Article 5 :

Tout manquement ou faute commis dans l'exercice de la présente habilitation sanitaire entraînera l'application des dispositions prévues aux articles R. 203-15, R 228-6 et suivants du code rural et de la pêche maritime.

Article 6 :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date de notification.

Article 7 :

Le secrétaire général de la préfecture et le directeur départemental de la protection des populations sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Seine-Maritime.

Rouen, le 3 janvier 2017

P/ la Préfète et par délégation
P/Le directeur de la DDPP
Le chef de service santé et protection des animaux
et de l'environnement
Dr Anne-Marie Griffon-Picard



Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement
et du logement de Normandie

76-2016-12-19-007

APO parc éolien de la Plaine de Beaunay
commune de Saint Pierre Bénouville
réalisation du câblage interne et création d'un poste de livraison

PRÉFÈTE DE LA SEINE-MARITIME

*Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
de Normandie*

**DÉCISION PORTANT APPROBATION DU PROJET D'OUVRAGE
RÉALISATION DU CÂBLAGE INTERNE DU PARC ÉOLIEN DE LA PLAINE DE BEUNAY
ET CRÉATION D'UN POSTE DE LIVRAISON
SOCIÉTÉ PARC ÉOLIEN DE LA PLAINE DE BEUNAY
Commune de SAINT-PIERRE-BÉNOUVILLE**

**LA PRÉFÈTE DE LA RÉGION NORMANDIE,
PRÉFÈTE DE SEINE-MARITIME**
Officier de la Légion d'Honneur,
Commandeur de l'Ordre National du Mérite.

- VU** le code de l'énergie, notamment ses articles R. 323-26, R.323-27, R.323-29, R.323-30 et R. 323-40 ;
 - VU** le code de l'environnement, notamment ses articles L. 554-1 à L. 554-4 et R. 554-1 et suivants ;
 - VU** l'arrêté interministériel du 17 mai 2001 modifié fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique ;
 - VU** l'arrêté ministériel du 14 janvier 2013 relatif aux modalités du contrôle technique des ouvrages des réseaux publics d'électricité, des ouvrages assimilables à ces réseaux publics et des lignes directes ;
 - VU** l'arrêté préfectoral n°16-175 du 04 octobre 2016 portant délégation de signature à Patrick Berg ;
 - VU** la décision du 20 octobre 2016 portant subdélégation de signature en matière d'activités de niveau départemental ;
 - VU** la demande d'approbation du projet d'ouvrage de la société Parc Éolien de la Plaine de Beaunay reçue le 2 novembre 2016 ;
 - VU** le dossier déposé à l'appui de la demande ;
 - VU** les avis reçus lors de la consultation des maires et gestionnaires de domaines publics ;
 - VU** les réponses transmises par le demandeur en réponse aux observations émises lors de la consultation ;
- SUR PROPOSITION** du directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1 :

Le projet d'ouvrage consistant à la réalisation du réseau interne du parc éolien de la Plaine de Beaunay et à la création électrique d'un poste de livraison sur la commune de Saint-Pierre-Bénouville est approuvé.

Cette approbation est délivrée sans préjudice des autres réglementations et législations en vigueur.

Les travaux seront exécutés, sous la responsabilité de la société Parc Éolien de la Plaine de Beaunay, conformément au dossier joint à la demande d'approbation et dans le respect de la réglementation technique, des normes et des règles de l'art en vigueur.

En cas de modification apportée au projet, la société Parc Éolien de la Plaine de Beaunay avisera la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement. Suivant la portée des modifications projetées, une nouvelle demande d'approbation du projet d'ouvrage pourra être demandée.

ARTICLE 2 :

2.1. Enregistrement des informations géographiques

Conformément à l'article R. 323-40 du code de l'énergie, la société Parc Éolien de la Plaine de Beaunay transmettra les informations nécessaires au gestionnaire du réseau public de distribution pour satisfaire aux opérations d'enregistrement prévues à l'article R. 323-29 du code de l'énergie.

2.2 Contrôle technique des ouvrages

Conformément à l'article R. 323-30 du code de l'énergie, la société Parc Éolien de la Plaine de Beaunay fera effectuer un contrôle technique des installations lors de la mise en service de l'ouvrage suivant les modalités fixées par l'arrêté du 14 janvier 2013 susvisé. Un exemplaire du compte-rendu du contrôle sera adressé à la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement et au gestionnaire du réseau public de distribution.

2.3 Guichet unique

Le pétitionnaire procédera aux déclarations préalables aux travaux de construction de l'ouvrage en application des dispositions des articles L.554-1 et suivants et R.554-1 et suivants du Code de l'environnement qui sont relatives à la sécurité des réseaux souterrains, aériens ou subaquatiques de transport ou de distribution.

Il procédera également à l'enregistrement des ouvrages sur le guichet unique « www.reseaux-et-canalisation.fr » en application des dispositions des articles L. 554-1 à L. 554-4 et R. 554-1 et suivants du code de l'environnement.

ARTICLE 3 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Seine-Maritime et affiché dans la mairie de Saint-Pierre-Bénouville pendant deux mois. L'accomplissement de cette formalité fera l'objet d'un certificat d'affichage.

ARTICLE 4 :

Le présent arrêté peut être contesté devant le tribunal administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage. Le délai court à compter de la dernière formalité accomplie.

ARTICLE 5:

La présente décision sera notifiée à la société Parc Éolien de la Plaine de Beaunay.

ARTICLE 6 :

Le secrétaire général de la Préfecture de la Seine-Maritime, le maire de Saint-Pierre-Bénouville et la société Parc Éolien de la Plaine de Beaunay sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Caen, le 19 décembre 2016

Pour la Préfète et le directeur régional, par
délégation,
le chef du BCAE

Cyrille GACHIGNAT



Direction Régionale des Finances Publiques de Normandie

76-2017-01-02-002

**ARRETE DE DELEGATION DE SIGNATURE DE LA
DIRECTRICE DE LA DRFIP 76 ACCORDEE EN
MATIERE CONTENTIEUX ET GRACIEUX
FISCAL-MISE A JOUR DE LA LISTE DES
RESPONSABLES AU 2/01/2017**



Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
de Normandie et du département de la Seine-Maritime

Direction régionale des finances publiques de Normandie
et du département de la Seine-Maritime,

Liste des responsables de service disposant de la délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal prévue par le III de l'article 408 de l'annexe II au code général des impôts,

A Rouen, le 2 janvier 2017

L'Administratrice générale des finances publiques,
Directrice régionale des finances publiques de
Normandie et du département de la Seine-Maritime,


Fabienne DUFAY

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

| | |
|---------------------------|---|
| LEYNIER Jean-Pierre | Service des impôts des particuliers de Bolbec |
| PAGE Noëlle | Service des impôts des particuliers de Dieppe |
| POULIQUEN Nathalie | Service des impôts des particuliers d'Elbeuf |
| LE BADEZET Gildas | Service des impôts des particuliers d'Eu |
| PLOUVIER Jean-Pierre | Service des impôts des particuliers de Fécamp |
| LE GOAS Joëlle | Service des impôts des particuliers du Havre Océane |
| PHILIPPE-LESAGE Véronique | Service des impôts des particuliers du Havre Estuaire |
| BERQUIER Jean-François | Service des impôts des particuliers de Neufchâtel |
| DEFER Yves | Service des impôts des particuliers de Rouen Est |
| LEPRINCE Liliane | Service des impôts des particuliers de Rouen Ouest |
| SAGOT Philippe | Service des impôts des particuliers de Rouen Ville |
| LEVASSEUR Jean-Jacques | Service des impôts des particuliers d'Yvetôt |

| | |
|--------------------------|--|
| LEYNIER Jean-Pierre | Service des impôts des entreprises de Bolbec |
| LE MERLE Alain | Service des impôts des entreprises de Dieppe |
| POULIQUEN Nathalie | Service des impôts des entreprises d'Elbeuf |
| LE BADEZET Gildas | Service des impôts des entreprises d'Eu |
| PLOUVIER Jean-Pierre | Service des impôts des entreprises de Fécamp |
| BRUMARD Pascal | Service des impôts des entreprises du Havre Océane |
| ROBERT Murielle | Service des impôts des entreprises du Havre Estuaire |
| BERQUIER Jean-François | Service des impôts des entreprises de Neufchâtel |
| KLAES Colette | Service des impôts des entreprises de Rouen Est |
| OAKS André | Service des impôts des entreprises de Rouen Ouest |
| BELLENGER Marie-Laurence | Service des impôts des entreprises de Rouen Ville |
| LEVASSEUR Jean-Jacques | Service des impôts des entreprises d'Yvetôt |

| | |
|-----------------|--|
| | 1ère Brigade Départementale de Vérification de ROUEN |
| LEBOUC Nathalie | 2ème Brigade Départementale de Vérification de ROUEN |
| DISSEAU Fabrice | 3ème Brigade Départementale de Vérification de ROUEN |
| COCHET Thierry | Pôle de contrôle des revenus et du patrimoine |
| RIVALAN Mickaël | 4ème Brigade Départementale de Vérification LE HAVRE |

| | |
|--------------------|--|
| ORTH Thomas | Service de publicité foncière de Dieppe |
| | Service de publicité foncière du Havre 1er bureau |
| COURTIN François | Service de publicité foncière du Havre 2ème bureau |
| JOURDAN Gilles | Service de publicité foncière de Rouen 1er bureau |
| | Service de publicité foncière de Rouen 2ème bureau |
| BOURDON Christophe | Service de publicité foncière de Neufchâtel |
| DUMAS Isabelle | Service de publicité foncière d'Yvetôt |

| | |
|---------------------------|---------------------------------|
| MARCASSIN Philippe | Pôle ICE DIEPPE |
| DORO Philippe | Pôle ICE le HAVRE |
| COUTURIER Nicole | Pôle ICE ROUEN 1 |
| PAIRAULT LE MOIGNE Mailis | Pôle ICE ROUEN 2 |
| CHAPPUIS Laurent | Pôle de recouvrement spécialisé |

| | |
|------------------|---------------------------------------|
| | Centre des Impôts Fonciers de Dieppe |
| DECHAMPS Pascale | Centre des Impôts fonciers du Havre |
| RICHARD Carole | Centre des Impôts Fonciers de Rouen 1 |
| | Centre des Impôts Fonciers de Rouen 2 |
| | Centre des Impôts Fonciers d'Yvetot |

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES

| | |
|----------------------|-------------------------|
| MAILLARD Christelle | AUMALE |
| VRAND Dominique | BARENTIN |
| BESSARD-Isabelle | BELLENCOMBRE |
| MICOLLIER Patricia | BIHOREL |
| JEGAT Catherine | BLAINVILLE CREVON |
| POZZI Pascal | BLANGY SUR BRESLE |
| CATEL Christine | CANY BARVILLE |
| JACQUET Hervé | RIVES EN SEINE |
| SERET Marc | CLERES |
| FREMONT Reynald | CRICQUETOT L'ESNEVAL |
| LE VAN CANH Brigitte | DARNETAL |
| WAUTOT Jean-Charles | DOUDEVILLE |
| RUFFE Myriam | DUCLAIR |
| PEPIN Georges | ENVERMEU |
| PRIGENT Eric | FAUVILLE EN CAUX |
| PEYREFICHE Eric | FORGES LES EAUX |
| HEUZE Anouchka | GODERVILLE |
| VAN BRAEKEL Claude | GOURNAY EN BRAY |
| GOHEL Isabelle | GRAND-COURONNE |
| MANIER André | HARFLEUR |
| GERARD Michel | LE GRAND-QUEVILLY |
| MOREL Patrick | LE MESNIL ESNARD |
| DAVERTON Chantal | LE PETIT-QUEVILLY |
| RUBERT Eric | LILLEBONNE |
| LEROUX Teddy | LONGUEVILLE SUR SCIE |
| GAMBLIN Pierre | LUNERAY |
| TEMPLEMENT Sandrine | MAROMME |
| PADOVANI Pierre | MONTIVILLIERS |
| LEFEBVRE Arnaud | MONTVILLE |
| FLEURY Catherine | OFFRANVILLE |
| GAUHIER Dominique | SOTTEVILLE LES ROUEN |
| PLOMION Annie | SAINT ROMAIN DE COLBOSC |
| FLEURY Séverine | SAINT VALERY EN CAUX |

| | |
|-----------------|----------|
| DAVID Elisabeth | TOTES |
| | VALMONT |
| LUCAS Olivier | YERVILLE |

Direction Régionale des Finances Publiques de Normandie

76-2017-01-02-001

**ARRETE DE DELEGATION DE SIGNATURE DE LA
DIRECTRICE DE LA DRFIP 76 FIXANT LE
PERIMETRE DE DELEGATION EN MATIERE DE
CONTENTIEUX ET GRACIEUX FISCAL ACCORDEE
A Mme CATEL DANS LE CADRE DE L'INTERIM
DU.CFP VALMONT A COMPTER DU 2 JANVIER 2017**

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
de Normandie et du département de la Seine-Maritime

L'administratrice générale des finances publiques, directrice régionale des finances publiques
de Normandie et du département de la Seine-Maritime,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à
217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction
générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction
générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable
publique, et notamment son article 16 ;

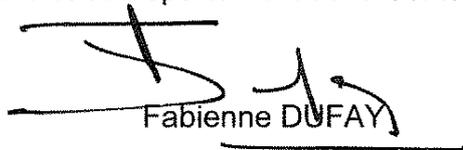
Arrête :

Article 1. - Délégation de signature est donnée à Mme Christine CATEL, inspectrice divisionnaire
désignée pour exercer les fonctions de responsable de service par intérim du CFP de Valmont à
compter du 1er janvier 2017

Article 2. - Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la
Seine-Maritime.

A Rouen, le 2 janvier 2017

L'Administratrice générale des finances publiques,
Directrice régionale des finances publiques de
Normandie et du département de la Seine-Maritime,



Fabienne DUFAY

Préfecture de la Seine-Maritime - CABINET

76-2016-12-30-004

Arrêté portant nomination de Madame Françoise
SUITNER en qualité de maire honoraire



PRÉFÈTE DE LA SEINE-MARITIME

CABINET

Arrêté CAB/BAG du **30 DEC. 2016**

**portant nomination de Madame Françoise SUITNER
en qualité de maire honoraire**

**La Préfète de la région Normandie, Préfète de la Seine-Maritime
Officier de la Légion d'Honneur
Commandeur de l'Ordre National du Mérite**

Vu l'article L. 2122-35 du Code Général des Collectivités Territoriales, aux termes duquel l'honorariat est conféré par le représentant de l'État dans le département aux anciens maires et adjoints qui ont exercé des fonctions municipales pendant au moins dix-huit ans ;

Vu le décret du Président de la République en date du 17 décembre 2015, nommant Mme Nicole KLEIN, Préfète de la région Normandie, Préfète de la Seine-Maritime ;

Considérant que Madame Françoise SUITNER a exercé les fonctions de conseillère municipale de mars 1989 à juin 1995 et de maire de juin 1995 à mars 2014 au sein du conseil municipal de la commune de SAINT-MARTIN AUX ARBRES.

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture,

ARRETE

Article 1^{er} : Madame Françoise SUITNER, ancien maire de la commune de SAINT-MARTIN AUX ARBRES, est nommée maire honoraire.

Article 2 : Monsieur le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs et notifié à l'intéressée.

Rouen, le **30 DEC. 2016**


Nicole KLEIN

Préfecture de la Seine-Maritime - DRCLE

76-2016-12-26-005

arrêté du 26 décembre 2016 accordant une dérogation pour ouvrir à l'urbanisation une zone naturelle dans le cadre de la procédure de révision du POS de la commune d'ECALLES ALIX



PRÉFÈTE DE LA SEINE-MARITIME

DIRECTION DEPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES ET DE LA MER
DIRECTION

Affaire suivie par : Laurence PONA
Tél. : 02 35 58 54 02
Fax : 02 35 58 55 63
Mél : laurence.pona@seine-maritime.gouv.fr

Arrêté du 26 DEC. 2016

accordant une dérogation pour ouvrir à l'urbanisation une zone naturelle dans le cadre de la procédure de révision du plan d'occupation des sols de la commune d'Ecalles-Alix

**La préfète de la région Normandie, préfète de la Seine-Maritime,
Officier de la Légion d'honneur
Commandeur de l'ordre national du Mérite**

- Vu le code de l'urbanisme ;
- Vu l'article 129 de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové ;
- Vu l'ordonnance n° 2015-1174 du 23 septembre 2015 relative à la partie législative du livre Ier du code de l'urbanisme ;
- Vu le décret du 17 décembre 2015 du Président de la République nommant Mme Nicole KLEIN, préfète de la région Normandie, préfète de la Seine-Maritime ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° 16-001 du 1^{er} janvier 2016 portant délégation de signature à M. Yvan CORDIER, secrétaire général de la préfecture de la Seine-Maritime ;
- Vu la délibération du conseil municipal de la commune d'Ecalles-Alix en date du 28 septembre 2012 engageant la procédure de révision de son plan d'occupation des sols ;
- Vu la demande de dérogation aux dispositions de l'article L122-2 du code de l'urbanisme dans sa rédaction en vigueur avant la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, en date du 30 septembre 2015 ;

1

Préfecture de la Seine-Maritime – 7 place de la Madeleine – CS16036 – 76036 ROUEN CEDEX
Standard : 02 32 76 50 00 – Courriel : prefecture@seine-maritime.gouv.fr –
Site Internet : www.seine-maritime.gouv.fr

- Vu l'avis favorable de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites en date du 18 novembre 2015 ;
- Vu l'avis favorable de la chambre d'agriculture sur le projet d'ouverture à l'urbanisation, en date du 14 décembre 2016 ;
- Vu l'avis de l'hydrogéologue agréé en matière d'hygiène publique sur le projet d'implantation d'un nouveau cimetière d'octobre 2015 ;

CONSIDERANT

– que la dérogation ne peut être refusée que si les inconvénients éventuels de l'urbanisation envisagée pour les communes voisines, pour l'environnement ou pour les activités agricoles sont excessifs au regard de l'intérêt que représente pour la commune, la révision du plan d'occupation des sols ;

– que le projet d'urbanisation porte sur le classement en zone urbaine réservée aux équipements publics, d'une partie (environ 0,6 ha) de la parcelle n° ZD 30, cultivée, située à environ 700 m du centre du village, classée dans le plan d'occupation des sols en zone naturelle à vocation agricole, afin de permettre l'implantation d'un cimetière, d'une salle des fêtes et d'une aire de stationnement mutualisée ;

– que le projet de révision du plan d'occupation des sols a pour objectifs : la maîtrise du développement de l'urbanisation, la préservation du cadre rural et bâti de la commune, l'affirmation du cadre de vie communal, le maintien des activités économiques, la modération de la consommation de l'espace et la lutte contre l'étalement urbain ;

– que les équipements (cimetière et salle des fêtes) existants dans le centre du village sont en capacité insuffisante pour satisfaire les besoins présents et futurs des habitants de la commune ;

– que la localisation envisagée ainsi que la nature des équipements prévus dans le secteur ne présentent pas d'inconvénients pour les communes voisines ;

– que la dérogation sollicitée porte sur le classement en zone urbanisable d'une surface limitée, au regard de la surface totale de la zone naturelle de la commune ;

– que l'absence de liaison autre que routière entre ce projet de zone d'équipements publics et le village est de nature à générer une augmentation du trafic automobile et des émissions de gaz à effet de serre induits ;

– que l'urbanisation envisagée nécessite la réalisation d'aménagements hydrauliques de gestion du ruissellement d'eaux pluviales, sur le reste de la parcelle n° ZD 30 (environ 1,6 ha), au nord du projet d'urbanisation et que les surfaces nécessaires à ces aménagements hydrauliques sont déduites des espaces cultivés de la commune pour être reclassés en zone naturelle ;

– que le projet, de part sa localisation, est de nature à créer un mitage de l'espace agricole, qui peut être préjudiciable à l'activité agricole ;

– que les différentes autres localisations envisagées ne sont pas réalisables ;

– que ces inconvénients pour l'environnement et l'activité agricole, n'apparaissent pas excessifs au regard de l'intérêt que représente, pour la commune, la révision du plan d'occupation des sols ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de la Seine-Maritime ;

ARRÊTE

Article 1er – La dérogation pour ouvrir à l'urbanisation, dans le cadre de la procédure de révision du plan d'occupation des sols de la commune, d'une partie de la parcelle n° ZD 30 sur une surface approximative de 0,6 ha, est accordée à la commune d'Ecalles-Alix.

Article 2 – Le présent arrêté sera affiché pendant un mois à la mairie d'Ecalles-Alix et sera publié au recueil des actes administratifs de l'État pris dans le département de la Seine-Maritime.

Article 3 – Le secrétaire général de la préfecture de la Seine-Maritime et le maire de la commune d'Ecalles-Alix sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Rouen, le **26 DEC. 2016**

La Préfète

Pour la Préfète et par délégation,
le Secrétaire Général

Yvan CORDIER

Voies et délais de recours – Conformément aux dispositions des articles R 421-1 à R 421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Préfecture de la Seine-Maritime - DRCLE

76-2016-12-30-006

Arrêté du 30 décembre 2016 modifiant l'arrêté préfectoral du 1er décembre 2016, modifié, portant sur l'extension de la communauté de communes de la région d'Yvetot aux communes de Calville-la-Folletière, Croix-Mare, Ecalles-Alix, Mesnil-Panneville, Rocquefort et Saint-Martin-de-l'If.

PRÉFÈTE DE LA SEINE-MARITIME

**DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES
COLLECTIVITÉS LOCALES ET DES
ÉLECTIONS**

Bureau de l'intercommunalité et du
contrôle de légalité

Arrêté du **30 DEC. 2016**

modifiant l'arrêté préfectoral du 1^{er} décembre 2016, modifié, portant sur l'extension de la communauté de communes de la région d'Yvetot aux communes de Calville-la-Folletière, Croix-Mare, Ecalles-Alix, Mesnil-Panneville, Rocquefort et Saint-Martin-de-l'If.

*La préfète de la région Normandie,
préfète de la Seine-Maritime,
Officier de la Légion d'Honneur, Commandeur de l'Ordre National du Mérite*

- Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), notamment l'article 68 ;
- Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) et, notamment, ses articles L 5210-1-1, L 5211-17, L 5211-20 et L 5214-1 et suivants ;
- Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
- Vu le décret du Président de la République du 17 décembre 2015 portant nomination de Mme Nicole KLEIN en qualité de préfète de la région Normandie, préfète de la Seine-Maritime ;
- Vu l'arrêté préfectoral n°01-001 du 1^{er} janvier 2016, portant délégation de signature à M. Yvan CORDIER, secrétaire général de la préfecture de la Seine-Maritime ;
- Vu la délibération du 24 novembre 2016 du conseil communautaire de la communauté de communes de la région d'Yvetot portant sur la mise en conformité de ses statuts avec les dispositions de la loi NOTRe ;
- Vu les délibérations des communes membres de la communauté de communes de la région d'Yvetot ci-après favorables à cette modification statutaire :

| Communes | Date délibération | Communes | Date délibération |
|------------------------|-------------------|---------------------------|-------------------|
| Allouville-Bellefosse | 6 décembre 2016 | Hautot-Saint-Sulpice | 8 décembre 2016 |
| Autretot | 9 décembre 2016 | Saint-Clair-sur-les-Monts | 6 décembre 2016 |
| Auzebosc | 9 décembre 2016 | Sainte-Marie-des-Champs | 6 décembre 2016 |
| Baons-le-Comte | 7 décembre 2016 | Touffreville-la-Corbeline | 13 décembre 2016 |
| Bois-Himont | 13 décembre 2016 | Valliquerville | 30 novembre 2016 |
| Ecretteville-lès-Baons | 2 décembre 2016 | Veauville-lès-Baons | 12 décembre 2016 |
| Hautot-le-Vatois | 8 décembre 2016 | Yvetot | 7 décembre 2016 |

Considérant qu'il appartient à la communauté de communes de la région d'Yvetot de se mettre en conformité avec ses dispositions relatives à ses compétences, selon la procédure définie aux articles L 5211-17 et L 5211-20 du CGCT, avant le 1^{er} janvier 2017 ;

Considérant que les modifications statutaires d'une communauté de communes sont décidées par délibérations concordantes du conseil communautaire et des conseils municipaux des communes membres, dans les conditions de majorité qualifiée requise pour une création ;

Considérant qu'en l'absence de délibération, l'avis est réputé favorable ;

Considérant que les conditions de majorité requise sont remplies ;

Considérant qu'il convient en conséquence de modifier l'arrêté préfectoral du 1^{er} décembre 2016, modifié, portant sur l'extension de la communauté de communes de la région d'Yvetot aux communes de Calville-la-Folletière, Croix-Mare, Ecalles-Alix, Mesnil-Panneville, Rocquefort et Saint-Martin-de-l'If.

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de la Seine-Maritime,

ARRÊTE

Article 1^{er}

À compter du 1^{er} janvier 2017, les articles 3-1 (compétences obligatoires), 3-2 (compétences optionnelles) et 3-3 (compétences facultatives) des statuts de la communauté de communes de la région d'Yvetot, sont modifiés comme suit :

« Article 3 :

3.1 COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

- Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ; schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale
- Action de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme
- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés

3.2 COMPÉTENCES OPTIONNELLES POUR LA CONDUITE D' ACTIONS D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

- Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie
- Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement pré-élémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire
- Action sociale d'intérêt communautaire
- Création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service public y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations

3.3 COMPÉTENCES FACULTATIVES

- Transport des enfants des écoles maternelles et élémentaires de la communauté de communes dans le cadre de leurs activités, vers les équipements culturels et sportifs reconnus d'intérêt communautaire
- Prise en charge financière des créneaux d'accueil des écoles maternelles et élémentaires au centre aquatique E'Caux Bulles
- Définition et mise en œuvre de la politique culturelle et sportive des équipements reconnus d'intérêt communautaire
- Création, extension, gestion d'un chenil pour le recueil des chiens errants sur le territoire communautaire
- Établissement d'infrastructures de communication électronique, leur exploitation ainsi que toutes les opérations qui sont liées conformément à l'article L.1425-1 du Code général des collectivités territoriales

Article 2

Les statuts de la communauté de communes de la région d'Yvetot annexés au présent arrêté sont approuvés.

Article 3 - Le secrétaire général de la préfecture de la Seine-Maritime, le président de la communauté de communes de la région d'Yvetot et les maires des communes membres sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Seine-Maritime.

Fait à Rouen, le **30 DEC. 2016**

la préfète



Nicole KLEIN

Voies et délais de recours - Conformément aux dispositions des articles R 421-1 à R 421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA RÉGION D'YVETOT

Article 1 : Constitution

En application des dispositions du code général des collectivités territoriales (CGCT) et, notamment, des articles L5214-1 et suivants, il est créé entre les communes de :

- | | |
|---------------------------|------------------------------|
| - ALLOUVILLE-BELLEFOSSÉ, | - HAUTOT-LE-VATOIS, |
| - AUTRETOT, | - MESNIL-PANNEVILLE, |
| - AUZEBOSC, | - ROCQUEFORT, |
| - BAONS-LE-COMTE, | - SAINT-CLAIR-SUR-LES-MONTS, |
| - BOIS-HIMONT, | - SAINTE-MARIE-DES-CHAMPS, |
| - CARVILLE-LA-FOLLETIÈRE, | - SAINT-MARTIN-DE-L'IF, |
| - CROIX-MARE, | - TOUFFREVILLE-LA-CORBELINE, |
| - ECALLES-ALIX, | - VALLIQUERVILLE, |
| - ECRETTEVILLE-LES-BAONS, | - VEAUVILLE-LES-BAONS, |
| - HAUTOT-SAINT-SULPICE, | - YVETOT, |

une communauté de communes dénommée :

«Communauté de communes de la région d'Yvetot».

Article 2 : Sièg

Le sièg de la communauté de communes de la région d'Yvetot est fixé au 4, rue de la Brême à Yvetot. Il pourra être modifié par délibération du conseil communautaire et des conseils municipaux (*article L.5211-20 du CGCT*).

Article 3 : Objet

La communauté de communes de la région d'Yvetot est un établissement public de coopération intercommunale, régi par les dispositions du CGCT et les présents statuts, dont l'objet est d'associer les 20 communes concernées au sein d'un espace de solidarité afin de développer un projet commun de développement et d'aménagement de l'espace.

Conformément aux dispositions de l'article L5214-16 du CGCT, la communauté de communes exerce de plein droit, au lieu et place des communes membres, les compétences suivantes :

3.1 COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

- Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ; schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale
- Action de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme

- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés

3.2 COMPETENCES OPTIONNELLES POUR LA CONDUITE D' ACTIONS D' INTERET COMMUNAUTAIRE

- Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie
- Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement pré-élémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire
- Action sociale d'intérêt communautaire
- Création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service public y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations

3.3 COMPETENCES FACULTATIVES

- Transport des enfants des écoles maternelles et élémentaires de la communauté de communes dans le cadre de leurs activités, vers les équipements culturels et sportifs reconnus d'intérêt communautaire
- Prise en charge financière des créneaux d'accueil des écoles maternelles et élémentaires au centre aquatique E'Caux Bulles
- Définition et mise en œuvre de la politique culturelle et sportive des équipements reconnus d'intérêt communautaire
- Création, extension, gestion d'un chenil pour le recueil des chiens errants sur le territoire communautaire
- Établissement d'infrastructures de communication électronique, leur exploitation ainsi que toutes les opérations qui sont liées conformément à l'article L.1425-1 du Code général des collectivités territoriales

Article 4 : Instances communautaires

1/ Le conseil communautaire

La composition du conseil communautaire est constatée par arrêté préfectoral conformément aux dispositions de l'article L 5211-6-1 du CGCT.

2/ Le président

Le président est l'organe exécutif de la communauté de communes :

- il prépare et exécute les délibérations du conseil communautaire,
- il est l'ordonnateur des dépenses et il prescrit l'exécution des recettes de la communauté de communes,

- il est le seul chargé de l'administration, mais il peut déléguer par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité l'exercice d'une partie de ses fonctions aux vice-présidents et, en l'absence ou en cas d'empêchement de ces derniers, à d'autres membres du bureau ; il peut également donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature au directeur et au directeur-adjoint. Ces délégations subsistent tant qu'elles ne sont pas rapportées,
- il est le chef des services de la communauté de communes,
- il représente en justice la communauté de communes.

3/ Le bureau

Le bureau est composé du président, d'un ou plusieurs vice-présidents et, éventuellement, d'un ou plusieurs autres membres. Le nombre de vice-présidents est librement déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse excéder 20 % de l'effectif de celui-ci.

Le nombre des autres membres du bureau est également fixé par délibération du conseil communautaire.

Article 5 : Ressources

Les ressources de la communauté de communes sont constituées :

- de ressources fiscales mentionnées à l'article 1609 quinquies du code général des impôts,
- du revenu des biens, meubles ou immeubles de la communauté de communes,
- des sommes qu'elle reçoit des administrations publiques, des associations, des particuliers, en échange d'un service rendu,
- des subventions et dotations de l'Etat, de la Région, du Département et des communes
- du produit des dons et legs,
- du produit des taxes, redevances et contributions correspondant aux services assurés, y compris la taxe de séjour intercommunale,
- du produit des emprunts.

Article 6 : Durée

La communauté de communes est créée sans limitation de durée.

Article 7 : Règlement intérieur

Le conseil communautaire adopte un règlement intérieur précisant, notamment les conditions de fonctionnement des commissions, du bureau, de la présidence et des différentes instances exécutives et délibératives de la communauté de communes.

Article 8 : Agent comptable

Les fonctions de receveur de la communauté de communes sont assurées par le receveur percepteur d'Yvetot.

Article 9 : Adhésion

La communauté de communes de la région d'Yvetot peut adhérer à tout établissement public de coopération intercommunale (EPCI) dans le cadre de ses compétences, sur simple délibération du conseil communautaire.

Article 10 : Validité des statuts

Les présents statuts se substituent aux précédents statuts de la communauté de communes de la région d'Yvetot, annexés à l'arrêté préfectoral du 1^{er} décembre 2016.

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral du **30 DEC. 2016**

la préfète de la Seine-Maritime



Nicole KLEIN

Préfecture de la Seine-Maritime - DRCLE

76-2016-12-23-006

arrêté préfectoral du 23 décembre 2016 autorisant la communauté d'agglomération Caux Vallée de Seine à pénétrer sur des propriétés privées et publiques sur le territoire des communes de PORT JEROME SUR SEINE, SAINT MAURICE D'ETELAN, PETIVILLE et NORVILLE



PRÉFÈTE DE LA SEINE-MARITIME

DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES
COLLECTIVITÉS LOCALES ET DES ÉLECTIONS

Affaire suivie par M. Laurent MAROCO
Tél. : 02 32 76 52 37
Fax : 02 32 76 54 90
mél : laurent.maroco@seine-maritime.gouv.fr

Arrêté du 23 DEC. 2016

portant autorisation de pénétrer sur les propriétés privées et publiques riveraines des cours d'eau du Hannetot et du Théluet aval sur les communes de PORT JÉRÔME SUR SEINE, SAINT MAURICE D'ETELAN, PETIVILLE et NORVILLE

**La préfète de la région Normandie, préfète de la Seine-Maritime,
Officier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite**

- Vu le code de l'environnement et notamment son article L211-7 ;
- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2122-27 ;
- Vu le code de justice administrative ;
- Vu le code pénal et notamment les articles 322-1 à 322-3-1 et 433-11 ;
- Vu la loi du 29 décembre 1892 modifiée, sur les dommages causés à la propriété privée pour l'exécution des travaux publics ;
- Vu la loi n°43.374 du 6 juillet 1943 modifiée, relative à l'exécution des travaux géodésiques et cadastraux et à la conservation des signaux, bornes et repères ;
- Vu la loi n°82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
- Vu le décret du Président de la République en date du 17 décembre 2015, nommant Mme Nicole KLEIN, préfète de la région Normandie, préfète de la Seine-Maritime ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° 16-001 du 1^{er} janvier 2016 portant délégation de signature à M. Yvan CORDIER, secrétaire général de la préfecture de la Seine-Maritime ;
- Vu la demande en date du 8 décembre 2016 par laquelle la communauté d'agglomération Caux Vallée de Seine, Direction de l'aménagement et du cadre de vie, service rivières et ruissellement dont le siège est situé Maison de l'intercommunalité, allée du Catillon, 76170 LILLEBONNE sollicite l'autorisation de pénétrer sur les propriétés privées et publiques riveraines des cours d'eau du Hannetot et du Théluet aval sur les communes de PORT JEROME SUR SEINE, SAINT MAURICE D'ETELAN, PETIVILLE et NORVILLE afin de réaliser des levés topographiques dans le cadre de la révision du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) de la vallée du Commerce.

Considérant que la communauté d'agglomération Caux Vallée de Seine a compétence en matière de ruissellement et de lutte contre les inondations ;

Considérant que la communauté d'agglomération Caux Vallée de Seine est la structure porteuse du SAGE du Commerce,

Considérant que l'emplacement des travaux envisagés est précisément défini sur le plan annexé au présent arrêté ;

Considérant qu'il y a lieu de permettre la réalisation desdits travaux ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de la Seine-Maritime,

ARRETE

Article 1^{er} - Les agents de la communauté d'agglomération Caux Vallée de Seine et le cabinet de géomètre expert Caldea Normandie mandaté par la communauté d'agglomération sont autorisés, sous réserve des droits des tiers, à pénétrer sur les parcelles privées et publiques riveraines des cours d'eau du Hannebot et du Théluet aval (annexe 1) situées sur le territoire des communes de PORT JÉRÔME SUR SEINE, SAINT MAURICE D'ETELAN, PETIVILLE et NORVILLE afin de réaliser des levés topographiques dans le cadre des études liées au Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) de la vallée du Commerce.

Article 2 - Il est strictement interdit de pénétrer dans les immeubles d'habitation.

Il ne pourra être abattu d'arbres fruitiers, d'ornement ou de haute futaie avant qu'un accord amiable ne soit établi sur leur valeur ou qu'à défaut de cet accord, il n'ait été procédé à une constatation destinée à fournir les éléments nécessaires à l'évaluation des dommages.

Article 3 - Pour permettre l'introduction des agents autorisés dans les propriétés privées non closes, le présent arrêté devra au préalable être affiché par les maires de PORT JÉRÔME SUR SEINE, SAINT MAURICE D'ETELAN, PETIVILLE et NORVILLE aux lieux ordinaires d'affichage des actes administratifs, au moins dix jours avant le début des opérations.

L'autorisation de pénétrer dans les propriétés closes ne peut avoir lieu que cinq jours après notification aux propriétaires, locataires ou gardiens connus demeurant dans la commune. Ceux-ci devront prendre les dispositions nécessaires pour faciliter l'accès des personnes autorisées pour la réalisation de leur mission. Un procès-verbal justifiant de cette formalité sera dressé en double exemplaire.

À défaut de propriétaire, locataire ou gardien connu, le délai ne court qu'à partir de la notification faite à la mairie. Ce délai expiré, si personne ne se présente pour permettre l'accès, lesdits agents peuvent entrer avec l'assistance du juge d'instance.

Chacun des ingénieurs ou agents chargés de la mission susvisée sera muni d'une copie du présent arrêté qui devra être présentée à toute réquisition.

Article 4 - La présente autorisation est valable deux mois à compter de la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs. Elle sera périmée de plein droit si elle n'est pas suivie du commencement d'exécution des études ou des travaux, selon les cas, dans les six mois suivant la date de publication au recueil des actes administratifs.

Article 5 - Les indemnités qui pourraient être dues pour les dommages causés aux propriétaires par le personnel chargé des travaux, seront à la charge de la communauté d'agglomération Caux Vallée de Seine.

A défaut d'entente amiable, elles seront réglées par le tribunal administratif de ROUEN.

L'action en indemnité des propriétaires ou autres ayants droit, est prescrite par un délai de deux ans à partir du moment où cesse l'occupation des terrains.

Article 6 - Les maires, les forces de police et de gendarmerie, les gardes champêtres et les propriétaires sont invités à prêter aide et assistance aux ingénieurs, ainsi qu'aux personnels effectuant les études ou travaux.

Ils prendront les mesures nécessaires pour la conservation des balises, jalons, piquets ou repères.

La destruction, la détérioration ou le déplacement des signaux, bornes et repères donnent lieu à l'application des dispositions des articles 322-1, 322-2, 322-3 et 322-4 du code pénal.

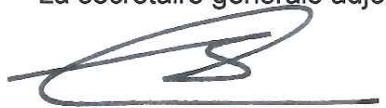
Défense est faite aux propriétaires d'apporter aux agents chargés des études ou des travaux, gêne, trouble ou empêchement de quelque nature que ce soit.

En cas de résistance quelconque, il est enjoint aux fonctionnaires municipaux et à tous les agents de la force publique d'intervenir pour assurer l'exécution des dispositions qui précèdent.

Article 7 - Le secrétaire général de la préfecture de la Seine-Maritime, le président de la communauté d'agglomération Caux Vallée de Seine, les maires des communes de PORT JÉRÔME SUR SEINE, SAINT MAURICE D'ETELAN, PETIVILLE et NORVILLE, le colonel commandant le groupement de gendarmerie de la Seine-Maritime et le directeur départemental de la sécurité publique de la Seine-Maritime sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Seine-Maritime.

Fait à Rouen, le **23 DEC. 2016**

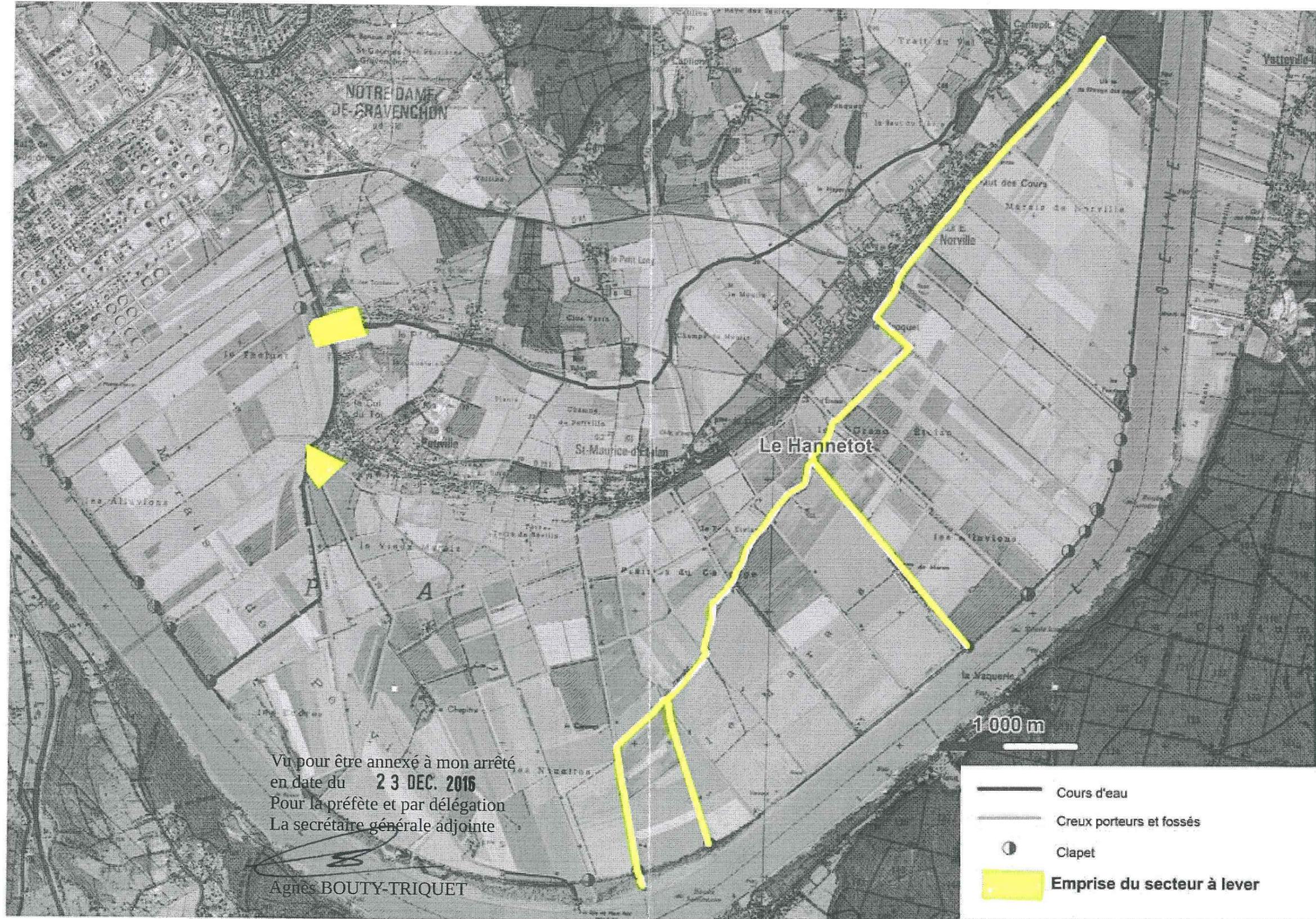
Pour la préfète et par délégation
La secrétaire générale adjointe



Agnès BOUTY-TRIQUET

Voies et délais de recours - Conformément aux dispositions des articles R421-1 à R421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

ANNEXE 1



Sous-Préfecture du Havre

76-2016-12-15-011

Arrêté portant attribution de la MHT - promotion
01.01.2017

médaille d'honneur du travail - promotion 2017



PRÉFÈTE DE LA SEINE-MARITIME

CABINET

Arrêté CAB/BAG du 15/12/2016

portant attribution de la médaille d'honneur du travail

**La Préfète de la région Normandie, Préfète de la Seine-Maritime
Officier de la Légion d'Honneur
Commandeur dans l'Ordre National du Mérite**

- Vu** le décret n° 48-548 du 15 mai 1948 modifié, instituant la médaille d'honneur du travail ;
 - Vu** le décret n° 57-107 du 14 janvier 1957 relatif à la médaille d'honneur du travail ;
 - Vu** le décret n° 75-864 du 11 septembre 1975 de Monsieur le Ministre du Travail ;
 - Vu** le décret n° 84-591 du 4 juillet 1984 portant délégation de pouvoirs aux préfets pour l'attribution de la médaille d'honneur du travail ;
 - Vu** le décret n° 00-1015 du 17 octobre 2000 de Madame le Ministre du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle ;
 - Vu** le décret du Président de la République en date du 17 décembre 2015, nommant Mme Nicole KLEIN, Préfète de la région Normandie, Préfète de la Seine-Maritime ;
 - Vu** l'arrêté du 7 février 1957 de Monsieur le Secrétaire d'État au Travail et à la Sécurité Sociale ;
 - Vu** l'arrêté du 29 juillet 1975 de Monsieur le Ministre du Travail ;
 - Vu** la circulaire BC du 1^{er} avril 1957 de Monsieur le Secrétaire d'État au Travail et à la Sécurité Sociale ;
 - Vu** la circulaire BC du 9 juillet 1974 de Monsieur le Ministre du Travail ;
 - Vu** la circulaire BC 25 du 23 novembre 1984 de Monsieur le Ministre du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle ;
 - Vu** l'arrêté préfectoral donnant délégation aux Sous-Préfets de Dieppe et du Havre à l'effet de décerner la médaille d'honneur du travail sur le territoire de leur arrondissement ;
- A l'occasion de la promotion du 01-01-2017 ;

Sur proposition du Secrétaire Général de la préfecture,

ARRETE

7 place de la Madeleine 76036 ROUEN Cédex - 02.32.76.50.00
Site internet : <http://www.seine-maritime.gouv.fr>

Article 1 : La médaille d'honneur du travail ARGENT est décernée à :

M. Hakim ABDMEZIEM, RESPONSABLE BUREAU D ETUDES
INFRASTRUCTURE

M. FABIEN AFFAGARD, DOCKER
Mme SABINE AGUILLON, INGENIEUR
M. SAÏD AHARRAM, TECHNICIEN D'EXPLOITATION
M. LUDOVIC ALLARD, MECANICIEN
M. LUDOVIC AMYARD, DOCKER
Mme SANDRINE ANGOT, ASSISTANTE SCE STANDARDS
M. PHILIPPE ATINAULT, DOCKER
M. Nicolas AUBERT, Chef de projets
Mme PATRICIA AUFFRET-LE SAGET, MEDECIN CONSEIL
M. YVES AUGER, EQUIPIER DE COLLECTE POLYVALENT
M. Jocelyn BACHELLEZ, Agent de sécurité
M. LUDOVIC BAKAI, OPERATEUR DE CONDUITE
M. STEPHANE BARDIN, TECHNICIEN SUP CALCULATEUR
M. FREDERIC BARRAY, DOCKER
M. MATHIEU BARRAY, DOCKER
M. FRANCK BARROIS, TECHNICIEN ELECTRONICIEN
Mme JOCELYNE BASILLE, RESPONSABLE EXPORT
M. THIERRY BASSET, MAGASINIER LEADER
M. EMMANUEL BATT, AUTOCLAVISTE
Mme ISABELLE BAUDOUIN, ASSISTANTE TECHNIQUE
Mme NATHALIE BAUDRY, GARDIENNE D'IMMEUBLES
M. FABRICE BAYEUX, CHAUDRONNIER
M. NICOLAS BAYEUX, DOCKER
M. SEBASTIEN BAYEUX, DOCKER
Mme CORINNE BEAUVAIS, HOTESSE D'ACCUEIL
Mme Sophie BEHLOULI, Infirmière
M. RICHARD BEIGLE, OPERATEUR BUREAU WPS
Mme Isabelle BELLONCLE, COMMERCIALE GRANDS COMPTES
M. Antoine Jean-Yves BENARD, Responsable d'agence
Mme Sandrine BENARD, CHARGÉE DE RECouvreMENT LOCATIF
Mme SANDRINE BENARD, AGENT DE DOCUMENTATION CONFIRME
M. ERIC BERault, DOCKER
M. MICKAËL BIBANCOS, DOCKER
M. Daniel BIDEAUX, PONTIER ECLUSIER REGULATEUR
M. ANTHONY BODENEZ, DOCKER
M. FRANCK BONNEVILLE, DOCKER
Mme HELENE BOUCLET, GARDIENNE D'IMMEUBLE
M. Renaud BOUILLON, ASSISTANT COMMERCIAL
Mme ELISABETH BOULAIN, AIDE MEDICO PSYCHOLOGIQUE
M. PATRICE BOURGET, DOCKER
M. SEBASTIEN BOUTEILLER, DOCKER
M. PHILIPPE BOYERE, OPERATEUR
M. VINCENT BRACHET, INGENIEUR EN MECANIQUE
M. CHRISTOPHE BRACQBIEN, AJUSTEUR 1 - MOULERIE
Mme CHRISTELLE BRAQUEHAIS, SECRETAIRE
Mme HELENE BREDEL, assistante de direction RH
M. STEPHANE BRIANCHON, COORDINATEUR MISE EN GROUPE
M. DAVID BRICOUT, MECANICIEN
M. PATRICK BRIQUET, CADRE TECHNIQUE
M. ERIC BRUMENT, DOCKER

M. CHRISTOPHE BRUNET, TECHNICIEN PRODUCTION
 Mme LAURENCE BRUYERE, AGENT DE PROPLETE
 M. FRANCK BUNEL, OPERATEUR
 M. LUDOVIC BURAY, DIRECTEUR EXPLOITATION
 M. Jérôme BUREL, AGENT PRINCIPAL DE LA SECURITE PORTUAIRE
 M. ARNAUD CADORET, TECHNICIEN PROJETS PRODUCTION
 M. MICHAËL CAMBYSE, DOCKER
 Mme Pascale CAMPAIN, employée administrative qualifiée
 Mme Sandrine CAMUS, visiteur emballer
 M. PIERRE CAREL, FRIGORISTE
 Mme Séverine CARIO, ASSISTANTE
 Mme JANICK CARLES, AGENT DE PROPLETE
 Mme Nathalie CHAMBRELAN, JURISTE MARCHES
 M. LY CHANG, CHEF DE MOUVEMENT
 M. Davy CHANTIER, SOUDEUR
 M. XAVIER CHARDEY, DOCKER
 Mme MYRIAM CHARDON, EMPLOYEE DE COLLECTIVITE
 Mme NATHALIE CHASSIN, VENDEUSE
 Mme NADIA CHERON, CONSEILLERE EMPLOI
 M. PHILIPPE CHICOT, CHAUFFEUR
 Mme MARIE-CLAUDE CHIKHI, EMPLOYEE COMMERCIALE
 M. Cyril CHISLARD, Chauffagiste
 Mme Laurence CLERET, TECHNICIENNE
 M. LUDOVIC COIGNET, RESPONS MAINT MACH OUTILS & EQUIPTS
 Mme HELENE COLOMBEL, DIRECTRICE RESSOURCES HUMAINES
 Mme Florence CORDE, Conseillère en Economie Sociale et Familiale
 Mme EDWIGE COUFOURIER, INFIRMIERE
 M. Olivier COUSIN, Technicien production informatique
 Mme SOPHIE CROISIER, CHEF DE PROJET DSI
 Mme SEVERINE CUVIER, RESPONSABLE DE CAISSE
 M. DAVID DALLON, DOCKER
 M. REGIS DAMASCENE, TECHNICIEN D'ATELIER
 M. ARNAUD DAMBRY, COORDINATEUR EPREUVES HYDR
 M. NICOLAS DANIEL DIT ANDRIEU, TECHNICIEN SERVICE MATERIEL
 Mme FLORENCE DASSONVILLE, HOTESSE DE CAISSE
 Mme FRANCOISE DAUVERT, GESTIONNAIRE PRESSE
 M. HUGUES DE GUILLEBON, RESPONSABLE RESSOURCES HUMAINES
 M. GILLES DEBRAY, OPERATEUR
 M. JEAN-EMILE DECHAMPS, TRAVAILLEUR ESAT
 M. ERIC DEFRANCE, CHEF DE QUART
 M. PASCAL DEHAIS, AGENT D'ENTRETIEN
 Mme VERONIQUE DEHAIS, AGENT D'ENTRETIEN
 M. YVES DEHAIS, Retraité(e)
 M. Vincent DELAHAYE, RESPONSABLE ADJOINT PONTS ET ECLUSES
 M. JERÔME DELAUNAY, TECHNICIEN OUTILLAGE
 Mme CHRISTELLE DEMARE, TRAVAILLEUR ESAT
 Mme LAURENCE DERREY, OPERATRICE RAYONNISTE
 Mme KATY DESLANDES, EMPLOYEE
 M. BRUNO DESPONT, magasinier/vendeur
 M. HAROLD DIAL, DOCKER
 M. REGIS DROUET, AGENT DE SECURITE
 M. Christophe DUBERN, INGENIEUR TRAVAUX
 M. FRANCK DUBOC, CHAUFFEUR POIDS LOURDS

M. Jean-Paul DUBOSQ, RESPONSABLE GESTION OPERATIONNELLE DU
 DOMAINE

M. Dimitri DUCHEMIN, CHEF DE PATROUILLE MOTORISÉE
 Mme LUDIVINE DUCHEMIN, AGENT ADMINISTRATIF
 M. STEPHANE DUCHEMIN, AGENT DE MAITRISE
 M. ARNAUD DUCLOS, CAPITAINE
 M. LIONEL DUFEUX, EMPLOYE QUALIFIE LIBRE SERVICE
 M. CEDRIC DUFRENE, DOCKER
 M. PASCAL DUJARDIN, OUVRIER GPL
 M. Willy DUJARDIN, Concepteur mecanique
 M. THIERRY DULONDEL, INGENIEUR QPE
 Mme ESTELLE DUMESNIL, CHARGÉE D'AFFAIRES DES PROFESSIONNELS
 M. ROMUALD DUMONT, DOCKER
 M. Cédric DUMOULIN, TECHNICIEN HYDROGRAPHE
 Mme CAROLE DUPONT, AGENT DE TRANSIT
 M. MARC DUPONT, SHIPPLANNER
 M. TANGUY DUPUIS, DOCKER
 M. ERIC ELIOT, TRAVAILLEUR ESAT
 M. NIZAR ELLOUZE, GARDIEN D'IMMEUBLES
 M. VINCENT EMBARCK BEN MOHAMED, DOCKER
 M. DAVID EMO, DOCKER
 M. OLIVIER EMO, DOCKER
 M. SEBASTIEN EMO, DOCKER
 Mme MARIE-FRANCE ESNAULT, TECHNICIENNE QUALITE
 Mme BERNADETTE EUDIER, EMPLOYEE DE BUREAU
 Mme SANDRINE FAVREAU, TECHNICIENNE ADMINISTRATIVE
 Mme ANNABELLE FERAILLE, Technicienne Information Médicale
 M. OLIVIER FERRER, TECHNICIEN D'ESSAIS
 Mme CHRISTINE FICET, HOTESSE DE CAISSE
 Mme FRANCOISE FIQUET, HOTESSE DE CAISSE
 M. LUDOVIC FLEM, DOCKER
 M. NICOLAS FLEM, DOCKER
 M. BRUNO FLEURET, TOURNEUR
 M. PASCAL FONTAINE, REGLEUR SECTEUR FROID
 Mme STEPHANIE FONTAINE, EMPLOYEE DE SERVICE
 M. DAVID FOREST, DOCKER
 M. MICHAËL FORTIER, DOCKER
 M. PATRICK FOSSE, CHARGE DE GESTION DU PERSONNEL
 Mme Odile FOUACHE, Agent de propreté
 Mme Claude FOURNY, Agent d'entretien
 M. JOSE FRANCOIS, DOCKER
 M. CEDRIC FREBOURG, DOCKER
 M. Arnaud FRERET, OUVRIER PROFESSIONNEL HAUTEMENT QUALIFIE
 M. SEBASTIEN FREVAL, DOCKER
 M. LAURENT FRIBOULET, DESSINATEUR BET
 Mme MONIQUE FRIBOULET, EMPLOYEE A DOMICILE
 Mme LUCILE FTATA, EMPLOYEE D'IMMEUBLE
 Mme Peggy GALIMAND, assistante de documentation
 M. MAXIMILIEN GALLAIS, CHEF DE MAGASIN
 Mme NATHALIE GALLAIS, HOTESSE DE CAISSE
 M. Christophe GALLIC, MECANICIEN CONDUCTEUR D ENGIN
 M. LAURENT GALOPIN, DOCKER
 Mme CATHERINE GARNIER, AGENT DE PROPLETE

Mme ISABELLE GAUCHARD, AGENT ADMINISTRATIF
 Mme SYLVIE GAVELLE, AIDE SOIGNANTE
 M. JOACHIM GENDRON, CONDUCTEUR MACHINE IS
 Mme SYLVIA GERAUD, AGENT DE PROPLETE
 M. PASCAL GERMAIN, RESPONSABLE MAGASIN
 M. DAVID GIAMMARA, DOCKER
 Mme CATHY GODARD, AGENT D'ACCUEIL
 M. ANTOINE GOSSELIN, ADMINISTRATEUR INFORMATIQUE
 M. Sylvain GOULON, AGENT TRES QUALIFIE DE SERVICE
 Mme Monique GRÉGOIRE, MANAGER
 Mme NAZEHA GUENNI CUQUEMELLE, CHEF DE GROUPE TRANSIT
 Mme FLORENCE GUILBAUD, RESPONSABLE MANAGER
 M. Bertrand GUILLET, Directeur Ressources Humaines
 M. CEDRIC GUYADER, DOCKER
 M. Vincent HAMEL, Product Manager
 M. BOUALEM HAMICHE, AGENT DE SECURITE
 M. ALEXIS HARDY, DOCKER
 M. ANTHONY HATE, DOCKER
 M. GUILLAUME HATE, DOCKER
 Mme VERONIQUE HAUCHARD, T.I.S.F.
 M. CEDRIC HAVE, CONDUCTEUR MACHINE
 M. JOHN HAY, SONDEUR CONTROLEUR STATISTIQUE
 M. THIERRY HELLIN, AGENT DE MAITRISE
 Mme FABIENNE HEMERY, GESTIONNAIRE PRODUCTION & SINISTRES
 M. CYRIL HERNANDEZ, CADRE RESPONSABLE EXPORT
 M. BRICE HERVE, DOCKER
 Mme MARTINE HERVIEUX, ASSISTANTE COMMITTAGE
 M. MICHAËL HILLY, DOCKER
 M. MATTHIEU HODIESNE, DOCKER
 Mme CAROLE HOTIN, HOTESSE DE CAISSE
 Mme MAGALI HOUEL, ASSISTANTE COMMERCIALE
 M. ANTHONY HOURDIN, AGENT D'ENTRETIEN
 M. CYRILLE HUE, DOCKER
 M. CHRISTOPHE JARDIN, CHEF DE CHANTIER
 M. BRUNO JEAN, OPERATEUR DE FABRICATION
 M. SEBASTIEN JEAN, DOCKER
 M. MICHAËL JEGER, EMPLOYE QUALIFIE LIBRE SERVICE
 M. CHRISTOPHE JENINEZ, TECHNICIEN QPE
 M. Pascal JOBBIN, pâtissier
 Mme NATACHA JOLY, AUDITRICE
 M. Patrick JOUANNE, Technicien de maintenance
 Mlle MELANIE JOUEN, CHEF D'EQUIPE
 Mme FRANCOISE KACI, Visiteur Emballeur
 M. CHRISTOPHE KASPROWICZ, OPERATEUR
 Mme Sylvie LADIRAY, Visiteur Emballeur
 M. Stéphane LAIR, CORRESPONDANT SECURITE
 Mme SOPHIE LANDRIN, ASSISTANTE ADMINISTRATIVE
 M. DOMINIQUE LANGE, CHEF DE CHANTIER
 Mme VALIDA LARABA, SECRETAIRE ASSISTANTE
 M. EMMANUEL LARREDE, AGENT D'ENTRETIEN
 M. NICOLAS LASBLEIZ, ADJOINT RESPONSABLE DES CONTROLES POSTES
 Mme CHANTAL LAUNAY, HOTESSE D'ACCUEIL
 Mme Sophie-Anne LE BALIDEC, Conseillère gestion des droits

Mme HELENE LE BORGNE, TRAVAILLEUR ESAT
 M. EMMANUEL LE BRETON, VENDEUR
 Mlle MAITE LE BRETON, CHARGE DE SERVICE CLIENT
 M. CHRISTOPHE LE FUR, DOCKER
 Mme ELSA LE GOFF, RESPONSABLE RECLAMATIONS
 M. ANTHONY LE GUEN, OPERATEUR
 M. YANICK LE GUEN, SHIP PLANNER
 M. CLAUDE LE MER, DOCKER
 Mme LAURA LE METEIL, AGENT D'EXPLOITATION
 Mme VIRGINIE LE QUEC, TECHNICIENNE ADMINISTRATIVE
 Mme VIRGINIE LE SAOUT, CHARGEE DE MISSION
 Mme FLORENCE LEBARBAY, PARAMETREUR
 M. FABRICE LEBAS, CHEF DE QUART
 M. CHRISTIAN LEBER, COORDINATEUR SECURITE
 M. Olivier LEBOUCHER, MECANICIEN CONDUCTEUR ACCOREUR
 M. Frédéric LEBRETON, Officier de la Marine Marchande
 Mme NATHALIE LECACHEUR, COMPTABLE
 M. FRANCOIS LECARON, RESPONSABLE D'EXPLOITATION
 M. Olivier LECOMTE, ELECTRICIEN
 M. STEPHANE LECUYER, TRAVAILLEUR ESAT
 M. ALAIN LEFEBVRE, OPERATEUR MAINTENANCE
 Mme ANICK LEFEBVRE, Retraité(e)
 M. CEDRIC LEFEBVRE, DOCKER
 M. DAMIEN LEFEBVRE, DOCKER
 M. JEAN-YVES LEFEVRE, OPERATEUR MELANGES QUALIFIE
 M. Frederic LEFRANCOIS, Directeur Gestion de Projets
 M. Wilfrid LEGENDRE, CHAUFFEUR MECANICIEN
 Mme Stéphanie, Florence LEGRAND FERCOQ, Employée de banque
 Mme Isabelle LEJARD, Technicien financement export
 Mme GAËLLE LELIEVRE, CONSEILLERE
 M. WILLIAM LEMAISTRE, OUVRIER
 M. GREGORY LEMAITRE, DOCKER
 M. VINCENT LEMAITRE, DOCKER
 M. JEREMY LEMARCHAND, DOCKER
 M. PASCAL LEMARCHAND, AGENT ADMINISTRATIF
 M. FABRICE LEMARCIS, ANALYSTE PROGRAMMEUR
 M. DOMINIQUE LEMEILLE, DOCKER
 Mme OUARDA LEMETTEIL, AGENT DE COLLECTIVITE
 M. SEBASTIEN LEMEUR, DOCKER
 Mme CELINE LENOBLE, ASSISTANTE SERVICE ADMINISTRATIF
 M. PHILIPPE LEON SERROCHE, MONTEUR
 M. BRUNO LEPELTIER, SERVEUR
 M. SEBASTIEN LEPILLER, AJUSTEUR
 M. STEPHANE LEPLANT, SONDEUR CONTROLEUR STATISTIQUE
 Mme SYLVIE LEPRETTRE, CHEF D EQUIPE PRODUCTION
 Mme CHRISTELLE LEPREVOST, TECHNICIENNE PLANIFICATION
 M. FRANCOIS LEPREVOST, RECTIFIEUR
 M. François LEROUX, Technicien injection pvc
 Mme CHRISTELLE LESUEUR, EMPLOYEE DE TRANSIT
 M. LUDOVIC LETAILLEUR, GARDIEN
 M. CEDRIC LETELLIER, DOCKER
 M. PAUL LEVASSEUR, TECHNICIEN DE MAINTENANCE
 M. DAVID LHONORE, TRAVAILLEUR ESAT

Mme MAGALI LIGUORI, EMPLOYEE
 Mme BRIGITTE LIOT, HOTESSE ESPACE FINANCEMENT
 M. Stéphane LIOT, ELECTRICIEN
 M. LUDOVIC LODS, CONSEILLER FRANCHISE
 M. MATHIEU LOISEAU, EMPLOYE DE BANQUE
 M. LUDOVIC LOISEL, EMPLOYE LIBRE SERVICE
 Mme VALERIE LOUISET, TRAVAILLEUR ESAT
 M. DIDIER LUCAS, ELECTRICIEN
 Mme DOMINIQUE LUCAS, ASSISTANTE ACHATS
 M. PASCAL LUCAS, AGENT DE SERVICE
 Mme LINDA LUDENA, ASSISTANTE ADMINISTRATIVE
 M. ARNAUD LUGAND, DOCKER
 M. CEDRIC LUGAND, DOCKER
 M. FRANCOIS MAHE, CHEF D'EQUIPE MECANICIEN
 M. FRANCOIS MAHIEU, MAGASINIER
 Mme CATHERINE MAILLARD, AGENT DE PROPLETE
 M. LAURENT MAILLARD, DOCKER
 M. HERVE MALANDAIN, MECANICIEN
 Mme JOCELYNE MALANDAIN, TECHNICIENNE DE PAIE
 Mme ISABELLE MALHERBE, HOTESSE DE CAISSE
 M. ALBERT MALLET, CHEF D'EQUIPE MONTEUR
 M. PASCAL MANCHON, MENUISIER
 Mme MARIE-NOËLLE MARAINE, OPTICIENNE
 M. MATTHIEU MARIN, DOCKER
 M. GUY MARIE MAUME, MECANICIEN MONTEUR DE MOULES
 M. LUDOVIC MAYEU, CHAUFFEUR
 Mme VALERIE MELIS, TECHNICIENNE CHIMISTE
 M. JAMES MERRIEN, DOCKER
 M. DIDIER MICHAUX, DIRECTEUR D'EXPLOITATION
 Mme Sylvie MICHAUX, AGENT D'ENTRETIEN DES LOCAUX
 M. THIERRY MICHEL, SUPERVISEUR PEAGE
 Mme SANDRINE MICLOT, TECHNICIENNE
 M. JOAQUIM MILHEIRO, CHEF DE CHANTIER
 Mme PASCALE MILLET, EDUCATRICE SPECIALISEE
 M. GREGORY MINCK, DOCKER
 M. MICHAEL MONVILLE, EXPERT TECHNIQUE
 M. ERIC MOREL, TECHNICIEN D'ATELIER
 M. MARC MOREL, DOCKER
 M. ABDERAHMANE MOUAOUED, TRAVAILLEUR ESAT
 Mme KATY MOULIN, TRAVAILLEUR ESAT
 M. PASCAL MOULIN, ORDONNANCEUR
 Mme PATRICIA MOYSAN, MAITRESSE DE MAISON
 M. LUDOVIC MUTEL, CONDUCTEUR D'ENGINS
 Mme ANDREA NAOUR, MAITRESSE DE MAISON
 M. EMMANUEL NICOLAS, DOCKER
 M. DENIS NOUVEL, OPERATEUR
 M. Xavier OUDAR, Export Control Manager
 M. RENALD PACOT-GRIVEL, ADJOINT QUALITE PRODUIT
 M. TEDDY PAIN, DOCKER
 Mme Corinne PALFRAY, Technicien financement export
 M. DIDIER PALFRAY, CHARGE D'AFFAIRES
 M. MATTHIAS PAPE, DOCKER
 M. REGIS PASCAL, TECHNICIEN METHODES MAINTENANCE

M. JEAN-BAPTISTE PASQUIER, DOCKER
 M. FRANCK PATON, RESPONSABLE DES COMMANDES COMPOSANTS
 M. PHILIPPE PEDRO, FACTOTUM
 M. BRUNO PENTHOU, OPERATEUR DE PRODUCTION
 Mme FANNY PENTHOU, SECRETAIRE
 Mme Sarah PÉRÉON, ASSISTANTE MANAGER
 M. FRANCK PERROT, DOCKER
 M. FABIEN PERSON, DOCKER
 M. CEDRIC PETIT, TRAVAILLEUR ESAT
 M. SEBASTIEN PETIT, DOCKER
 Mme Laurence PHILIPPE, APPROVISIONNEUSE
 M. BRUNO PICARD, PEINTRE EN CARROSSERIE
 Mme CATHERINE PICARD, TECHNICIENNE QUALITE
 M. YOANN PICCIONI, CONTROLEUR
 M. Fabien PIEDNOËL, ELECTRICIEN
 M. YOHANN PIERROT, DOCKER
 M. DAVID PIGNATA, EMPLOYE QUALIFIE LIBRE SERVICE
 M. SEBASTIEN PIMONT, DOCKER
 M. MICHAËL PINCHON, CADRE
 M. JEAN-LUC PIVENT, DOCKER
 Mme VIRGINIE PLEIS, SECOND DE RAYON
 M. DAVID POTTEVIN, DOCKER
 Mme CHRISTINE PREMPAIN, Responsable Export
 M. DIDIER PRIGENT, RESPONSABLE PROJETS
 M. SAMUEL PUIL, DOCKER
 M. THIERRY QUENEAU, MANAGER DES VENTES
 M. PATRICK QUERTIER, EMPLOYE LIBRE SERVICE
 M. ERIC QUESNEL, BOULANGER
 Mme CHRISTELLE QUEVIT, ASSISTANTE TECHNIQUE
 Mme NATHALIE RALECHE, GESTIONNAIRE D'ASSURANCES
 M. Thierry RATS, Directeur comptable
 M. NICOLAS RAVA, CHAUFFEUR GRUTIER
 M. BRUNO RAYMOND, RESPONSABLE DESIGN FORMATION
 M. EMMANUEL REAL, CHARGE DE MISSION
 M. YOANN RECHER, DOCKER
 Mme EVE REDOUTE, ASSISTANTE DE DIRECTION
 Mme Florence REMY, Assistante de Direction
 M. Alan RENAULT, DOCKER
 Mme ISABELLE RICOUARD, RESPONSABLE COMMERCIALE
 Mme SYLVIE RIOT, AGENT DE PROPLETE
 M. MICHAËL ROCH, DOCKER
 M. SEBASTIEN ROGER, DOCKER
 M. YOHANN ROGERET, DOCKER
 M. FRANCK ROLLE, AUDITEUR QUALITE
 M. JEAN-LUC ROSE, METALLIER
 M. SEBASTIEN ROUE, DOCKER
 M. SYLVAIN ROUGEVENTRE, DOCKER
 M. Stéphane ROUTEL, CHEF DE SERVICE DEVELOPPEMENT ET RELATION

CLIENTS

M. SEBASTIEN SAVEAN, SHIPLANNER
 Mme REGINE SERVAES, GESTIONNAIRE D'ASSURANCES
 Mme PATRICIA SOUDET, HOTESSE DE CAISSE
 M. LUDOVIC SOYER, opérateur

M. BASTIEN STEPHAN, DOCKER
 M. PASCAL STEPHAN, DOCKER
 M. LOÏC STEUNOU, RESPONSABLE ETUDES ET TRAVAUX BÂTIMENT
 M. Jacques STOLL, Chirurgien-Dentiste Conseil
 M. PATRICK TAUGAN, OPERATEUR
 M. DOMINIQUE TESSON, TECHNICIEN DE MAINTENANCE
 M. BENOIST TETREL, CHAUFFEUR
 Mme GHISLAINE THAUVEL, EMPLOYEE COMMERCIALE
 M. JEREMIE THIEULLEN, DOCKER
 M. ARNAUD THOMAS, TECHNICIEN PROJETS / PROCESS
 M. STEPHANE TIREL, RESPONSABLE TRANSFERTS ET PROJ. INDUS.
 M. ANTHONY TOCQUEVILLE, VISITEUR EMBALLEUR
 M. SEBASTIEN VALINDUCQ, DOCKER
 M. Marinus VAN LOON, COMMERCIAL GRANDS COMPTES
 M. ALBAN VARACHE, COMMERCIAL EN GESTION PATRIMOINE
 Mme ANDREE VARNIERE, AGENT DE SERVICE
 M. Olivier VAUCHEL, CHEF DE PATROUILLE MOTORISÉE
 M. FRANCOIS VERDIER, DIRECTEUR TECHNIQUE
 M. MARC VERNICHON, Automaticien
 Mme SOPHIE VIANDIER, AIDE SOIGNANTE
 Mme EMMANUELLE VIARD, CHEF DE PROJET MARKETING
 M. SYLVAIN VIEVARD, EDUCATEUR SPECIALISE
 M. MICKAËL VILLEY, CADRE MANUTENTION PORTUAIRE
 M. PASCAL VILLIER, OUVRIER MACON
 Mme ISABELLE VIMBERT, EMPLOYEE DE TRANSIT
 Mme CAROLINE VIMONT, assistante support opérationnel
 M. GREGORY VITAL, SONDEUR CONTROLEUR STATISTIQUE
 M. Eric WERLE, Agent de fabrication
 Mme MYRIAM ZAHONERO, ASSISTANTE DE DIRECTION
 M. farid ZIANE, Visiteur Emballeur

Article 2 : La médaille d'honneur du travail VERMEIL est décernée à :

M. THIERRY AGLAVE, OPERATEUR DE PRODUCTION
 M. ERIC ALLINMAT, DOCKER
 M. MOULOUD ALLOUACHE, CHAUFFEUR POIDS LOURDS
 M. RAYMOND ANFRY, INGENIEUR PROJETS
 M. YVES ANTIOME, CHEF DE QUART
 Mme CAROLE ASSIRATI, TECHNICIENNE ADMINISTRATIVE
 Mme PATRICIA AUFFRET-LE SAGET, MEDECIN CONSEIL
 M. YVES AUGER, EQUIPIER DE COLLECTE POLYVALENT
 Mme MARIE-AGNES AXILAIS, AGENT ADMINISTRATIF
 M. Sébastien BAILLOBAY, CHEF DE PATROUILLE MOTORISÉE ÉQUIPE DE

RECHERCHE

M. THIERRY BASSET, MAGASINIER LEADER
 M. PHILIPPE BAUDON, CONDUCTEUR RELAIS MECANICIEN
 Mme NATHALIE BAUDRY, GARDIENNE D'IMMEUBLES
 M. FABRICE BAYEUX, CHAUDRONNIER
 M. SYLVAIN BEAUFILS, DOCKER
 Mme CORINNE BEAUVAIS, HOTESSE D'ACCUEIL
 M. GERARD BELENUS, OUVRIER
 M. PASCAL BELLOEIL, EMPLOYE DE BANQUE
 M. Antoine Jean-Yves BENARD, Responsable d'agence
 Mme MAÏTE BENOIST, ASSISTANTE DE DIRECTION

Mme FABIENNE BEURIOT, STANDARDISTE
 M. PHILIPPE BILLARD, MECANICIEN
 Mme ELISABETH BOULAIN, AIDE MEDICO PSYCHOLOGIQUE
 Mme BEATRICE BOUTOUIL, ASSISTANTE RESSOURCES HUMAINES
 Mme Catherine BOVE, ASSISTANTE DE DIRECTION
 M. PHILIPPE BOYERE, OPERATEUR
 M. PATRICK BRIQUET, CADRE TECHNIQUE
 Mme DOROTHEE BRUCHET, IDE
 M. THIERRY BUREY, TECHNICIEN QUAL FOURN
 M. SEBASTIEN CADINOT, SOUDEUR
 Mme VALERIE CADRAN, RESPONSABLE D'EQUIPE
 M. Patrick CAMIER, Ajusteur
 M. LY CHANG, CHEF DE MOUVEMENT
 M. LAURENT CHARDON, TECHNICIEN QUALITE
 M. DENIS CHAUVET, AGENT DE MAITRISE MAINTENANCE
 Mme NADIA CHERON, CONSEILLERE EMPLOI
 Mme SYLVIE CLAUDE, MANAGER COMMERCE CADRE
 Mme CHRISTINE CREIS, HOTESSE DE CAISSE
 M. JEAN-FRANCOIS CRIBELIER, CADRE TECHNIQUE
 M. FRANCOIS CROISIER, CHEF DE SECTEUR FORMAGE
 M. YANN DAGORN, CONSEILLER FINANCIER
 Mme FLORENCE DASSONVILLE, HOTESSE DE CAISSE
 Mme FRANCOISE DAUVERT, GESTIONNAIRE PRESSE
 Mme MARTINE DEDDE, ASSISTANTE COMMITTAGE
 M. ERIC DEFRANCE, CHEF DE QUART
 M. PASCAL DEHAIS, AGENT D'ENTRETIEN
 Mme VERONIQUE DEHAIS, AGENT D'ENTRETIEN
 M. YVES DEHAIS, Retraité(e)
 M. NICOLAS DELAUNE, CHAUFFEUR LIVREUR
 Mme VERONIQUE DELBOS, CONSEILLERE CLIENTELE
 Mme LAURENCE DERREY, OPERATRICE RAYONNISTE
 M. Sébastien DESJARDINS, MARIN
 Mme MICHELE DESNOS, RESPONSABLE ADJOINT
 M. BRUNO DESPONT, magasinier/vendeur
 Mme VALERIE DESPRES, LOGISTIC ANALYST ASSISTANT
 Mlle Pascale DO VAN, Aide comptable
 M. LAURENT DOREL, CONTREMAITRE
 M. REGIS DROUET, AGENT DE SECURITE
 M. PASCAL DUBOC, CHAUDRONNIER
 M. LIONEL DUFEUX, EMPLOYE QUALIFIE LIBRE SERVICE
 M. PASCAL DUJARDIN, OUVRIER GPL
 M. PASCAL DUPARC, CONSEILLER COMMERCIAL
 M. ALAIN DUVAL, MECANICIEN
 M. DOMINIQUE ERARD, TECHNICIEN INSTRUMENTATION
 Mme BERNADETTE EUDIER, EMPLOYEE DE BUREAU
 Mme EVELYNE FAMERY, EMPLOYEE D'IMMEUBLE
 Mme CORINNE FAUQUANT, SECRETAIRE BILINGUE
 M. DAVID FLOQUET, DOCKER
 M. CHRISTOPHE FONTAINE, CARISTE ELINGUEUR PONTIER
 M. PATRICK FOSSE, CHARGE DE GESTION DU PERSONNEL
 M. FRANCK FOULON, TECHNICIEN DE MAINTENANCE
 Mme Laurence FOUQUIER, chef de projet
 M. CHRISTOPHE FREVAL-SEVELLEC, AGENT DE TRANSIT

M. ROBERT GABARRET, RESPONSABLE SERVICE DOUANE
 Mme CATHERINE GECHELE, CHEF SERVICE CLIENT
 M. FRANCK GEFFROY, TECHNICIEN APRES VENTE
 M. PASCAL GERMAIN, RESPONSABLE MAGASIN
 M. MARC GEROME, INGENIEUR
 M. BRUNO GIRARD, RESPONSABLE DOUANES
 M. ERIC GIRARD, MANAGER PROCESS
 M. Bruno GRARD, Responsable de Production
 Mme Isabelle GRARD, Assistante gestion de projets
 Mme CORINNE HARDOUIN, TECHNICIENNE DE LABORATOIRE
 M. ALEXIS HARDY, DOCKER
 Mme PASCALE HATINGUAIS, CHARGEЕ DE CLIENTELE PARTICULIERS
 M. DIDIER HAUBRE, RESPONSABLE INSTALLATION ESSAIS
 Mme VERONIQUE HAUCHARD, T.I.S.F.
 M. Antoine HAUCHECORNE, CHEF DE PATROUILLE MOTORISÉE
 M. Jean-François HAZARD, Contremaître
 M. THIERRY HELLIN, AGENT DE MAITRISE
 Mme MARTINE HERVIEUX, ASSISTANTE COMMITTAGЕ
 Mme CAROLE HOTIN, HOTESSE DE CAISSE
 M. PHILIPPE HUET, EMPLOYE COMMERCIAL
 M. LAURENT ISABEL, INGENIEUR
 Mme ANNICK JARRIN, CHEF DE MISSION D'AUDIT
 M. Pascal JOBBIN, patissier
 Mme CHRISTINE JONES, EMPLOYEE DE TRANSPORT
 M. Patrick JOUANNE, Technicien de maintenance
 Mme MARYLINE JOUEN, ASSISTANTE ACHATS
 M. STEPHANE JOUEN, AJUSTEUR MONTEUR
 Mme ISABELLE KERVEL, AIDE SOIGNANTE
 M. Franck L'HOSTIS, REPARTITEUR
 M. BRUNO LACHEVRE, REGLEUR SECTEUR FROID
 Mme CLARISSE LACORNE, EMPLOYEE DE TRANSIT
 M. JACQUES LAINE, Retraité(e)
 Mme SOPHIE LANDRIN, ASSISTANTE ADMINISTRATIVE
 M. DOMINIQUE LANGE, CHEF DE CHANTIER
 M. JEAN-FRANCOIS LARCHER, ASSISTANT FAMILIAL
 M. Jean-Patrice LATOUR, CHEF MEUNIER
 M. MICHEL LAUTROU, INGENIEUR TC
 Mme CHRISTINE LAVENU, AIDE SOIGNANTE
 M. PHILIPPE LAVENU, OUVRIER
 Mme BENEDICTE LAVICE, TECHNICIENNE DE LABORATOIRE
 M. Olivier LE BASTARD, Technicien d'Atelier
 M. DAVID LE BORGNE, RESPONSABLE EXPLOITATION
 M. Bruno LE GURUN, RESPONSABLE COMMERCIAL
 Mme LAURA LE METEIL, AGENT D'EXPLOITATION
 M. BRUNO LEBAILLIF, TECHNICIEN D'ATELIER
 Mme NATHALIE LEBAS, TECHNICIENNE DE PAIE
 M. CHRISTIAN LEBER, COORDINATEUR SECURITE
 Mme CHRISTINE LEBIGOT, MONTEUR VENDEUR OPTIQUE
 M. FABRICE LEBRUN, CHAUFFEUR POIDS LOURDS
 M. FRANCK LECOMPTE, AFFUTEUR
 Mme AGNES LEFEBVRE, EMPLOYEE DE TRANSIT
 M. ALAIN LEFEBVRE, OPERATEUR MAINTENANCE
 Mme ANICK LEFEBVRE, Retraité(e)

M. Gilles Marcel Jean LEFEBVRE, Technicien mecanique
 Mme BEATRICE LEMARCHAND, SECRETAIRE
 M. PASCAL LEMARCHAND, AGENT ADMINISTRATIF
 M. PHILIPPE LEON SERROCHE, MONTEUR
 Mme SYLVIE LEPELLETIER, RESPONSABLE DE PAIE
 M. BRUNO LEPELTIER, SERVEUR
 Mme Bénédicte LEROI, RESPONSABLE FORMATION
 M. François LEROUX, Technicien injection pvc
 M. JOËL LEROUX, AGENT DE SECURITE
 M. CYRILLE LESAUVAGE, CHEF D EQUIPE
 M. REGIS LESUEUR, CHAUFFEUR LIVREUR
 Mme Astrid LEVASSEUR, directrice
 Mme GHISLAINE LIBLIN, SECRETAIRE
 Mme CATHERINE LIEURAIN, SECRETAIRE
 Mme BRIGITTE LIOT, HOTESSE ESPACE FINANCEMENT
 Mme DOMINIQUE LUCAS, ASSISTANTE ACHATS
 M. FRANCOIS MAHE, CHEF D'EQUIPE MECANICIEN
 Mme JOCELYNE MALANDAIN, TECHNICIENNE DE PAIE
 M. PASCAL MANCHON, MENUISIER
 Mme SANDRINE MARESCQ, GESTIONNAIRE D'ASSURANCES
 Mme Annie MARTIN, Expert technique aseptique
 Mlle LAURENCE MARTIN, ASSISTANTE COMMERCIALE
 M. LUDOVIC MAYEU, CHAUFFEUR
 Mme ZAHRA MEZOUAR, HOTESSE DE CAISSE
 M. DIDIER MICHAUX, DIRECTEUR D'EXPLOITATION
 Mme Sylvie Evelyne MIGNOT, Responsable administratif et comptable
 Mme PASCALE MILLET, EDUCATRICE SPECIALISEE
 M. PASCAL MION, TECHNICIEN ENVIRONNEMENT
 M. RAYMOND MOMMALIER, CHEF DE QUART MACHINES
 M. MARC MOREAU, CHAUDRONNIER
 M. ERIC MOREL, TECHNICIEN D'ATELIER
 Mme Véronique MOREL, comptable
 M. MARKUS MULLER, DIRECTEUR SUPPORT TECHNIQUE & FORMATION
 M. Giorgio NADA, CADRE
 M. DOMINIQUE NORDET, CADRE SERVICE INFORMATIQUE
 M. DENIS NOUVEL, OPERATEUR
 M. EMILIO OLIVEIRA ROCHA, RESPONSABLE TELEPHONIE
 M. Xavier OUDAR, Export Control Manager
 Mme CORINNE PAIN, COMPTABLE
 M. REGIS PASCAL, TECHNICIEN METHODES MAINTENANCE
 M. PHILIPPE PEDRO, FACTOTUM
 M. Bruno PEISEY, COMMERCIAL GRANDS COMPTES
 Mme MARYVONNE PENNEC, ASSISTANTE ACCUEIL
 Mme SONIA PERRELLE, CADRE SERVICE ADMINISTRATIF
 M. BRUNO PICARD, PEINTRE EN CARROSSERIE
 Mme CATHERINE PICARD, TECHNICIENNE QUALITE
 M. JEAN-FRANCOIS PICHON, DIRECTEUR GENERAL AES
 M. LAURENT PONCE, CARISTE PONTIER ELINGUEUR
 M. PIERRE POUCHET, MECANICIEN
 M. FREDERIC POULAIN, DIRECTEUR
 M. DIDIER PRIGENT, RESPONSABLE PROJETS
 Mme NATHALIE PROVOST, EMPLOYEE DE BUREAU
 M. THIERRY QUENEAU, MANAGER DES VENTES

M. PATRICK QUERTIER, EMPLOYE LIBRE SERVICE
 M. Stéphane RABILLER, Chargé de Projets Automatismes - Instrumentation
 Mme SOPHIE REGNIER, ANIMATRICE SOCIO-CULTUREL
 Mme Florence REMY, Assistante de Direction
 Mme ISABELLE RENAULT, PILOTE PROCESS
 Mme Sylvie Jacqueline Michèle RENO, Assistante Ressources Humaines
 Mme MURIEL RICHER, TRESORIERE
 Mme CHRISTINE RIOULT, EMPLOYEE DE BUREAU
 M. ARNAUD SAINT-JORE, MONTEUR ELECTRICIEN
 M. ALAIN SAINT-LEGER, DOCKER
 Mme Isabelle SALMON, Assistante clients péage
 Mme France Myriam Alayne SASSOLAS, Ingenieur
 M. Olivier SERY, Gestionnaire de Linéaire Promoteur
 Mme Christine SON, auxiliaire puericultrice
 Mme CATHERINE SOUDAY, HOTESSE DE CAISSE
 Mme PATRICIA SOUDET, HOTESSE DE CAISSE
 Mme VERONIQUE SOURDON, ASSISTANTE DE VENTE
 M. DIDIER TENIERE, AIDE MEDICO PSYCHOLOGIQUE
 Mme REGINE THENEAU, AGENT ADMINISTRATIF
 M. Gérald THIEULLEN, Opérateur Commande Numérique
 Mme MARIE-NOËLLE TILLON, RESPONSABLE INFORMATIQUE
 Mme ISABELLE TRUCHON, EMPLOYEE COMMERCIALE
 M. CHARLES VADET, RESPONSABLE INFORMATIQUE
 Mme MARIE-CHRISTINE VALENTIN, RESPONSABLE DE FLUX
 M. CLAUDE VARIN, COORDINATEUR PROJET
 M. ERIC VARIN, DIRECTEUR GENERAL ADJOINT
 M. FABIEN VARIN, INSPECTEUR RECEPTION
 Mme GENEVIEVE VARNIERE, Retraité(e)
 M. FRANCOIS VERDIER, DIRECTEUR TECHNIQUE
 Mme SOPHIE VIANDIER, AIDE SOIGNANTE
 M. PASCAL VILLIER, OUVRIER MACON
 Mme ISABELLE VIMBERT, EMPLOYEE QUALIFIEE LIBRE SERVICE
 M. STEPHANE VINCENT, CHEF EQUIPE LIVRAISON
 M. MARC VONIE, OFFICIER MARINE MARCHANDE
 Mme NATHALIE VREL, REFERENT SOCIAL INFORMATION ET ORIENTATION

Article 3 : La médaille d'honneur du travail OR est décernée à :

M. ALBERTO ANGULO SANCHEZ, CHARGE D'AFFAIRES
 M. YVES ANTIOME, CHEF DE QUART
 M. PASCAL ARNAUDIN, INSPECTEUR QUALITE
 Mme MARIE-LINE ARRESTIER, EDUCATRICE SPECIALISEE
 M. GEORGES AUFRAY, DOCKER
 M. YVES AUGER, EQUIPIER DE COLLECTE POLYVALENT
 M. BRUNO BARRAY, Retraité(e)
 M. Patrick BARRO, TECHNICIEN D EXPLOITATION
 M. THIERRY BASSET, MAGASINIER LEADER
 Mme CORINNE BEAUVAIS, HOTESSE D'ACCUEIL
 M. JEAN BERTIN, RESPONSABLE COMMISSIONNING & MAINTENANCE
 Mme SYLVIE BLONDEL, ASSISTANTE DE DIRECTION
 M. PASCAL BONNEVILLE, TECHNICIEN ASSURANCE QUALITE
 Mme TADIA BOUDJEDAR, AIDE SOIGNANTE
 M. FRANCK BOURGEOIS, DOCKER
 Mlle CHRISTINE BOURSIER, ASSISTANTE DE GESTION

Mme CHRISTINE BOUVIER, AGENT GDD INDEMNISATION
 M. STEPHANE BOUYER, TECHNICIEN D'ATELIER
 M. PHILIPPE BOYERE, OPERATEUR
 Mme CHRISTINE BRAINVILLE, ASSISTANTE COMMERCIALE
 M. PASCAL BREANT, CONTREMAITRE ATELIER
 Mme SYLVIE BURETTE, gestionnaire RH et paie
 M. CHRISTIAN CADORET, DOCKER
 M. FRANCIS CADRAN, CONDUCTEUR RELAIS MECANICIEN
 M. JEAN-LOUIS CARPENTIER, RESPONSABLE SUPPORT PRODUIT TURBO
 M. PASCAL CARTON, LEADER RESISTANCES
 M. Philippe CAVELIER, Agent technique
 M. PATRICK CERLES, TECHNICIEN PROJET MAINTENANCE
 M. LY CHANG, CHEF DE MOUVEMENT
 M. PATRICK CHERET, CARISTE PONTIER ELINGUEUR
 Mme NADIA CHERON, CONSEILLERE EMPLOI
 M. ABDELKRIM CHIBANE, TECHNICIEN
 M. PATRICK CHRISTAIN, TECHNICIEN ELECTRIQUE
 M. STEPHANE COCHET, RESPONSABLE DOCUMENTS DE REFERENCE
 M. RODOLPHE COISY, AJUSTEUR MONTEUR CELLULE
 M. PASCAL COLOMBEL, AGENT DE MAITRISE
 M. YERESSO COULIBALY, OPERATEUR DE PRODUCTION
 M. JEAN-MICHEL COURSEAUX, EXPLOITANT INDUSTRIEL QUALITE
 Mme VERONIQUE COUTURIER, Responsable Administration RH
 M. PASCAL CREPIN, MAGASINIER MOULERIE
 Mme SOPHIE DAJON, COMMERCIALE SEDENTAIRE
 Mme FRANCOISE DAUVERT, GESTIONNAIRE PRESSE
 M. ALAIN DAVOULT, AGENT DE MAITRISE
 M. WILLIAM DE DIEGO, TECHNICIEN DE MAINTENANCE
 M. DENIS DECAENS, BRULEUR
 Mme MARTINE DEDDE, ASSISTANTE COMMITTEE
 Mme Brigitte DEHAIS, RESPONSABLE PÔLE PHOTO VIDEO
 M. YVES DEHAIS, Retraité(e)
 M. DOMINIQUE DELMAS, CHARGE DE MISSION
 Mme Nathalie DEPART, EMPLOYEE DE BUREAU
 M. AXEL DERFLINGER, CADRE COMMERCIAL
 Mme LAURENCE DERREY, OPERATRICE RAYONNISTE
 M. JEROME DESHAYS, RESPONSABLE MAGASIN MOULERIE
 Mme BERNADETTE DESJARDINS, VENDEUSE
 M. BRUNO DESPONT, magasinier/vendeur
 M. OLIVIER DEVAUX, TECHNICIEN D'ATELIER
 Mme CATHERINE DIENIS-PLATEL, COORDINATRICE GESTION

DOCUMENTAIRE

M. FRANCOIS DRONIOU, MAGASINIER CHAUDRONNIER
 M. PASCAL DUBOC, CHAUDRONNIER
 M. Jean-Marie DUBOCAGE, AUXILIAIRE DE SURVEILLANCE MARITIME
 M. PASCAL DUBOIS, TECHNICIEN D'ATELIER
 M. VINCENT DUBOS, DIRECTEUR D'AGENCE
 M. Claude DURAMÉ, MECANICIEN CONDUCTEUR D ENGIN
 M. Jean-Baptiste EBRAN, MARIN
 M. Pascal EBRAN, CAPITAINE DE VEDETTE
 M. DANIEL ECHARD, DOCKER
 M. ERIC EMO, DOCKER
 M. Xavier ENGELHARD, Ingénieur

M. ERIC EUDE, CONTREMAITRE
Mme BERNADETTE EUDIER, EMPLOYEE DE BUREAU
Mme VIRGINIE FAUVEL, TECHNICIENNE D'INTERVENTION SOCIALE ET

FAMILIALE

Mme FLORENCE FENEULLE, CONSEILLER RETRAITE
M. THIERRY FESTY, CHIMISTE
M. DANIEL FIQUET, DOCKER
M. PATRICK FOSSE, CHARGE DE GESTION DU PERSONNEL
Mme CLAIRE FOUACHE, COMPTABLE
M. David FOUSSE, RESPONSABLE PÔLE IMAGE & MARQUE
Mme FABIENNE FREBOURG, CONTROLEUSE DE FABRICATION
Mme NELLY FRIMAS, ASSISTANTE ACHATS
Mme MARTINE GADONNA, ADMINISTRATEUR ACHATS
M. JEAN-MARC GASPAR, Responsable Gestion Données
M. LAURENT GAUTIER, CHARGE DE DEVELOPPEMENT COMMERCIAL
Mme CATHERINE GENSOLLEN, CADRE BANCAIRE
M. PASCAL GERMAIN, RESPONSABLE MAGASIN
Mme LAURENCE GESTIN, ANIMATEUR D'EQUIPE
Mme Béatrice Marie Madeleine GIRAUD, Agent de Maitrise
Mme SYLVIE GOSSET, EMPLOYEE D'IMMEUBLE
M. PASCAL GRESPINET, TECHNICIEN QUALITE
Mme Véronique GROUT, COORDINATRICE
M. Alain GUERILLON, Ouvrier d'entretien
M. JACQUES GUILBERT, DOCKER
M. BRUNO GUILLEMARD, TECHNICIEN QUALITE
Mme ELISABETH GUILLOU, T.I.S.F.
M. Hervé GUYADER, REPROGRAPHE
M. Rémi GUYADER, Technicien expert
M. WILLIAM HARDY, DOCKER
M. DIDIER HAUBRE, RESPONSABLE INSTALLATION ESSAIS
Mme VERONIQUE HAUCHARD, T.I.S.F.
M. FRANCOIS HAW, GESTIONNAIRE PAIE
Mme MYRIAM HENRY, ASSISTANTE D'ACHATS
M. Jérôme HERANVAL, Technicien usine
Mme MARTINE HERVIEUX, ASSISTANTE COMMITTEE
M. JEAN-ANGE HOCHET, DOCKER
Mme ROLANDE HUET, Retraité(e)
M. Patrick JEAN, COMPTABLE DE SERVICE
M. Daniel JOIGNANT, chauffeur
Mme MONIQUE JOLY, TECHNICIENNE DOCUMENTATION
M. PHILIPPE JONCQUET, DOCKER
M. HERVE JOURDAIN, TECHNICIEN METHODES
M. OLIVIER JUHEL, DOCKER
M. NAZAIRE VICTOR JUSTE, Visiteur Emballeur
Mme RACHIDA KRIZEZ, AGENT DE SERVICE POLYVALENT
M. WILLIAM LACORNE, DOCKER
M. KAMEL LAHLAH, OPERATEUR
M. JACQUES LAINE, Retraité(e)
Mme SOPHIE LANDRIN, ASSISTANTE ADMINISTRATIVE
M. DOMINIQUE LANGE, CHEF DE CHANTIER
Mme VERONIQUE LANGE, RESPONSABLE COORDINATION ET PROCESS
M. PASCAL LANGELIER, AJUSTEUR 2 - MOULERIE
M. ERIC LARCHER, EXPLOITANT INDUSTRIEL QUALITE

M. JEAN-FRANCOIS LARCHER, ASSISTANT FAMILIAL
 M. JEAN-LUC LAURENT, OPERATEUR
 Mme ANTOINETTE LE BERRE, A D V
 Mme CHRISTINE LEBIGOT, MONTEUR VENDEUR OPTIQUE
 M. ALAIN LEBLOND, AGENT DE MAITRISE INCENDIE
 Mme CHANTAL LEBLOND, ASSISTANTE DE VENTE
 M. DANIEL LEBLOND, AGENT TECHNIQUE
 M. WILLIAM LEBORGNE, SONDEUR CONTROLEUR STATISTIQUE
 Mme VERONIQUE LEBOUVIER, CHARGEЕ PROJЕT QUALITE
 M. STEPHANE LEBRET, AJUSTEUR MONTEUR
 M. JOËL LECLERC, TECHNICIEN D'ATELIER
 M. DENIS LECOINTRE, OPERATEUR LOGISTIQUE
 Mme CHRISTIANE LECU, AIDE SOIGNANTE
 M. ALAIN LEFEBVRE, OPERATEUR MAINTENANCE
 Mme NADINE LEFEBVRE, CONSEILLERE CLIENTELE
 M. GERARD LEGIER, INGENIEUR
 M. BRUNO LEMAISTRE, MONTEUR
 M. Hervé LEMAISTRE, RESPONSABLE CHAUDRONNERIE ET ROUES

SOUDEES

Mme Bénédicte LEMPERIERE, Technicien Sup Cal
 M. JEAN-MARIE LENGLOIS, DOCKER
 M. PHILIPPE LEON SERROCHE, MONTEUR
 M. DAMIEN LEPELLETIER, OPERATEUR DE FABRICATION
 M. ERIC LEPILLER, DOCKER
 M. ERIC LEPILLIEZ, INFORMATICIEN
 M. MICHEL LEPRETRE, DOCKER
 Mme BERNADETTE LEROUX, GESTIONNAIRE RO RC
 M. François LEROUX, Technicien injection pvc
 M. JOËL LEROUX, AGENT DE SECURITE
 M. JEAN-MICHEL LEROY, EMPLOYE GESTION ADMINISTRATIVE
 M. RENE LESUEUR, CHEF DE CHANTIER
 Mme Astrid LEVASSEUR, directrice
 Mme BRIGITTE LIOT, HOTESSE ESPACE FINANCEMENT
 Mme CLAIRE LORO, AGENT DE TRANSIT
 Mme DOMINIQUE LUCAS, ASSISTANTE ACHATS
 Mme BERNADETTE LUSTIG, AIDE SOIGNANTE
 M. FABRICE MADELAINE, DOCKER
 M. FRANCOIS MAHE, CHEF D'EQUIPE MECANICIEN
 M. Thierry MAHIEU, Technicien
 Mme JOCELYNE MALANDAIN, TECHNICIENNE DE PAIE
 M. PASCAL MANCHON, MENUISIER
 M. FRANCIS MAQUAIRE, MANAGER DE RAYONS
 Mme CATHERINE MARAIS, SUPERV ORDONNT NEUFS & REVAMPS
 Mme Annie MARTIN, Expert technique aseptique
 Mlle LAURENCE MARTIN, ASSISTANTE COMMERCIALE
 M. XAVIER MARTIN, RESPONSABLE REALISATION TRAVAUX
 M. GERALD MAZE, AJUSTEUR MONTEUR CELLULE
 Mme BRIGITTE MESNIL, RESPONSABLE D'AGENCE
 M. DIDIER MICHAUX, DIRECTEUR D'EXPLOITATION
 M. FABRICE MICHEL, DOCKER
 Mme VERONIQUE MICHEL, CONSEILLERE CLIENTELE
 Mme PASCALE MILLET, EDUCATRICE SPECIALISEE
 M. THIERRY MORVAN, Visiteur Emballeur

Mme MARIE ANGE MULLER, HOTESSE DE CAISSE
 Mme COLETTE NAVARRE, INGENIEUR MICROBIOLOGISTE
 M. DENIS NOUVEL, OPERATEUR
 M. BERNARD NUVOLATO, TECHNICIEN QUALITE
 M. EMILIO OLIVEIRA ROCHA, RESPONSABLE TELEPHONIE
 M. Xavier OUDAR, Export Control Manager
 M. SYLVAIN PARMENTIER, DOCKER
 M. Franck PASQUETTE, CONTREMAITRE PASSERELLE & AVITAILLEMENT
 M. BRUNO PAUMIER, AJUSTEUR 1 - MOULERIE
 M. PHILIPPE PEDRO, FACTOTUM
 M. PASCAL PERRELLE, DOCKER
 M. ALAIN PERRET, TECHNICIEN D'ATELIER
 M. DOMINIQUE PIARD, INSPECTEUR DU RECOUVREMENT
 Mme CATHERINE PICARD, TECHNICIENNE QUALITE
 Mme Annick PITTE, COMPTABLE DE SERVICE
 M. FREDERIC POULAIN, DIRECTEUR
 M. MARTIAL PRETERRE, ACHAT PRODUCTION
 Mme CELINE PREVOST, HOTESSE DE CAISSE
 M. ERIC PREVOST, EMPLOYE DE BANQUE
 M. DIDIER PRIGENT, RESPONSABLE PROJETS
 Mme MICHELE PRIGENT, ASSISTANTE DE DIRECTION
 Mme BERNADETTE QUEMENER, REFERENT TECHNIQUE PRESTATIONS
 Mme ISABELLE RENAULT, manager commerce
 M. Pascal Patrick RENAULT, Operateur Cariste
 M. Alain RENIER, Tuyauteur
 M. GILLES RIOU, DOCKER
 Mme ISABELLE RISSE, TECHNICIENNE GESTION PRODUCTION
 M. DIDIER ROBERT, DOCKER
 M. THIERRY ROBERT, COURSIER
 M. DENIS ROLY, DOCKER
 M. RAPHAËL SACARABANY, TECHNICIEN REGLEMENTATION PRODUITS
 M. BRUNO SALEMBIEN, CHEF D EQUIPE
 M. LAURENT SALENNE, LEADER CHANGEMENT DE MOULES
 M. Yves SALENNE, CONTRÔLEUR DE GROUPE
 M. PAUL SARR, EXPLOITANT INDUSTRIEL QUALITE
 Mme CATHERINE SAUNIER, GESTIONNAIRE BANCAIRE
 M. Eric SAUNIER, DOCKER
 M. ERIC SAUSSEY, OPERATEUR LOGISTIQUE REFERENT
 M. Jean-Claude SCHRECK, Juriste
 M. LUCIEN SIMON, RESPONSABLE COMMERCIAL
 M. STEPHANE SOUDAIS, CHAUFFEUR COLLECTE
 Mme PATRICIA SOUDET, HOTESSE DE CAISSE
 M. DIDIER TANAY, MONTEUR EN LIGNE
 M. DANIEL TANGUY, RESPONSABLE MONTAGE/ESSAIS COMPRESSEURS &

TURBINES

M. PATRICK TARTING, RESPONSABLE PLANIFICATION ET PROJETS
 Mme Ghislaine TAUZIN, Assistante de direction
 M. DIDIER TENIERE, AIDE MEDICO PSYCHOLOGIQUE
 M. JACQUES THUILLIER, SOUDEUR
 Mme PASCALE TOUGARD, ASSISTANTE COMMERCIALE
 Mme FRANCOISE TOURE, SECRETAIRE
 Mme NADINE TOUZEAU, COMPTABLE
 M. XAVIER TREBUTIEN, DOCKER

M. JEAN-PASCAL TREFOUEL, TECHNICIEN D'EXPLOITATION
M. PASCAL VAAST, ASSISTANT R.H.
M. DANY VAILLANT, Gestionnaire de paie
Mme ELISABETH VALLEE, ATTACHEE COMMERCIALE
M. GILLES VALLET, INSPECTEUR COMPOSITE
M. GILLES VANDEVILLE, SCAPHANDRIER
Mme Annie VANDOME, TRADUCTRICE
M. LAURENT VARIN, INSPECTEUR
M. STEPHANE VATINEL, DOCKER
M. ANTOINE VIMBERT, EMPLOYE QUALIFIE RESERVE

Article 4 : La médaille d'honneur du travail GRAND OR est décernée à :

Mme ARLETTE AFFAGARD, MAGASINIER
Mme MARTINE ALLART, COMPTABLE
M. BERNARD ALLIX, TECHNICIEN GESTION
M. GERARD ALORY, TOLIER CARROSSERIE AUTOMOBILE QUALITE
M. JEAN-LOUIS ARGENTIN, TECHNICIEN D'ATELIER
M. HERVE AUGER, AJUSTEUR MONTEUR CELLULE
M. MICHEL AUGER, PEINTRE INDUSTRIEL
M. Philippe AUGER, chef d'équipe
Mme GHISLAINE AZYME, CADRE BANCAIRE
M. LAURENT BAILLEUL, TECHNICIEN DE MAINTENANCE
M. VINCENT BANVILLE, TECHNICIEN
M. DIDIER BARABE, COORDINATEUR INCENDIE
M. BRUNO BARRAY, Retraité(e)
M. MICHEL BARREY, TECHNICIEN SUP PROJETEUR
M. JEAN - MARIE BASSOT, DIRECTEUR EXPLOITATION
M. DOMINIQUE BAVANT, TECHNICIEN D'OUTILLAGE
Mme JOSIANNE BECQ, ASSISTANTE COMMERCIALE
M. JEAN BESNARD, CHEF D'EQUIPE
M. SERGE BIEZ, MANAGER SAV
M. BERNARD BORIES, Retraité(e)
Mme CATHERINE BOURDON, OPERATRICE DE FABRICATION
Mme BEATRICE BOURLE, REFERENT TECHNIQUE PRESTATIONS
M. CLAUDE BOUTEILLER, CONDUCTEUR DE TRAVAUX
M. SERGE BOUTRY, AGENT TECHNIQUE
M. DIDIER BRAINVILLE, TECHNICIEN LOGISTIQUE
M. Christian BRULIN, cableur
Mme PATRICIA BRUMENT, TECHNICIENNE DE GESTION DE PERSONNEL
Mme VERONIQUE BUNEL, SECRETAIRE
Mme COLETTE CADINOT, VENDEUSE
M. MICHEL CAPRON, OPERATEUR D'INJECTION
M. Serge CARE, Responsable technique
Mme ARMELLE CARPENTIER, CHARGEE DE GESTION LOCATIVE
M. DENIS CAVELIER, TECHNICIEN SUP D'ATELIER
Mme MARTINE CHARLOTTE, ASSISTANTE COMMERCIALE
M. PATRICK CHAVATTE, CONDUCTEUR INSTALLATION TOLERIE
M. Patrice CLERON, expert industrialisation
M. Gilles COLLOMB, comptable
Mme VERONIQUE COUTURIER, Responsable Administration RH
M. BRUNO CROCHEMORE, CABLEUR
Mme FRANCOISE DAUVERT, GESTIONNAIRE PRESSE
Mme CHANTAL DAVY, CHARGEE DE MISSION

Mme MARTINE DEDDE, ASSISTANTE COMMITTAGÉ
 M. JEAN-PIERRE DEFRENE, DESSINATEUR
 M. GERARD DELASALLE, CHAUDRONNIER SOUDEUR
 M. JEAN-MARC DELAUNAY, EXPLOITANT INDUSTRIEL QUALITE
 M. REGIS DENOUE, RESPONSABLE TECHNIQUE LOGISTIQUE
 Mme BERNADETTE DESJARDINS, VENDEUSE
 M. HERVE DESNOS, AGENT DE COURRIER POLYVALENT
 M. BRUNO DESPONT, magasinier/vendeur
 M. CLAUDE DOUCET, COORDINATEUR FORMATION
 Mme GILDA DUCHATEAU, ASSISTANTE ADMINISTRATIVE
 M. Joël DULONDEL, Pontier manutentionnaire
 M. Thierry DURUFLE, Agent maritime
 Mme LAURENCE ENAULT, ASSISTANTE COMMERCIALE
 M. DOMINIQUE FLAMAN, INFORMATICIEN
 Mme NADINE FOUILLEN, responsable expéditions
 M. Jean-Louis GASPARD, CHEF D'EQUIPE VOIRIE
 M. DOMINIQUE GERMAIN, MECANICIEN MACHINES IS
 M. PASCAL GOSSELIN, RESPONSABLE COMPTABLE
 Mme LILIANE GOULHOT, CHEF DE PROJETS
 M. DENIS GRENET, CHARGE D'AFFAIRES
 M. Jean-Pierre GRISEL, Linier
 M. ERIC GUEMENE, Technicien GSO
 M. Marc GUERIN, Technicien
 M. MARC GUERRAND, CHAUDRONNIER
 M. Daniel GUILLESSER, Technicien d'atelier
 Mme BEATRICE HAUGUEL, TECHNICIENNE CHIMISTE
 M. PATRICK HERICY, AJUSTEUR
 Mme MARTINE HERVIEUX, ASSISTANTE COMMITTAGÉ
 Mme Annick HOUARD, CHARGÉE DU CUSTOMER SERVICE
 Mme CHRISTINE HOULLIER, COMPTABLE
 Mme SUZANNE JANECZKO, EMPLOYÉE D'IMMEUBLE
 M. DIDIER JOUETTE, MONTEUR
 M. PHILIPPE JOURDAIN, TECHNICIEN D'ATELIER
 M. Jean-Yves, Joseph, Hector LAGUERRE, Ouvrier d'usine
 M. JACQUES LAINE, Retraité(e)
 M. PATRICK LANGLOIS, TECHNICIEN DE MAINTENANCE
 M. DIDIER LANGREE, Directeur Développement et relations industrielles
 Mme BEATRICE LAPERDRIX, OPERATRICE
 M. JEAN-FRANCOIS LARCHER, ASSISTANT FAMILIAL
 Mme MARTINE LAURENT, AIDE MEDICO PSYCHOLOGIQUE
 M. Philippe LE CARBOULEC, Magasinier
 Mme SYLVIANE LE GALLAIS, ASSISTANTE COMMERCIALE
 Mme CHRISTINE LE MEUT, TECHNICIENNE VALIDATION DONNEES
 M. PHILIPPE LE RIDANT, INFORMATICIEN
 M. SERGE LEBLOND, TECHNICIEN DE PRODUCTION
 M. Sylvain LEBOURG, CHEF DE PATROUILLE MOTORISÉE
 Mme CHANTAL LEBOURGEOIS, OPERATRICE
 Mme BRIGITTE LEBRUMENT, TECHNICIENNE VALIDATION DONNEES
 M. JEAN-MARCEL LEBRUMENT, CHAUDRONNIER
 M. Daniel LECANU, Technicien d'Atelier
 M. Daniel LECLERC, Chargé d'affaire machines
 M. JOËL LECLERC, TECHNICIEN D'ATELIER
 M. GILLES LECORDIER, CHEF DE CHANTIER

Mme NADINE LEDO, AIDE MEDICO PSYCHOLOGIQUE
 M. ALAIN LEFEBVRE, OPERATEUR MAINTENANCE
 M. MARC LEFEBVRE, TECHNICIEN QUALITE ACHATS
 M. MAURICE LEGAY, BRULEUR
 M. JOËL LEGRIS, TECHNICIEN EXPERT
 M. YVON LEGROS, CABLEUR
 M. ROGER LELIEVRE, Retraité(e)
 Mme GENEVIEVE LEMAIRE, GESTIONNAIRE
 M. PHILIPPE LEON SERROCHE, MONTEUR
 M. JACQUES LEPILLER, INFORMATICIEN
 M. François LEROUX, Technicien injection pvc
 Mme MARIE-CHRISTINE LESUEUR, T.I.S.F.
 M. SYLVAIN LEVIEUX, CADRE PHOTOCOMPOSITEUR
 M. CHRISTIAN LO BASSO, ADJOINT RESPONSABLE MAINTENANCE
 M. ALAIN MAILLOT, Retraité(e)
 M. WOLFGANG MAISCH, Retraité(e)
 Mme JOCELYNE MALANDAIN, TECHNICIENNE DE PAIE
 Mme MARIE-HELENE MANACH, RESPONSABLE RESSOURCES HUMAINES
 M. JEAN-YVES MANOURY, CHAUDRONNIER SOUDEUR
 M. DENIS MARCHAND, TECHNICIEN
 M. REGIS MARTIN, DIRECTEUR
 M. PATRICK MARTINET, TECHNICIEN
 Mme CHANTAL MELINO, HOTESSE DE CAISSE CENTRALE
 M. DIDIER MICHAUX, DIRECTEUR D'EXPLOITATION
 Mme Dominique MICHELOT, Aide comptable
 M. MARC MINOT, EXPLOITANT INDUSTRIEL QUALITE
 M. PATRICK MOULIN, COMMIS EN DOUANE
 M. MARTIAL MOUQUET, CHEF DE CHANTIER
 M. DENIS NOUVEL, OPERATEUR
 M. Patrick Jean Simon ODDOU, Technicien Chimiste
 M. EMILIO OLIVEIRA ROCHA, RESPONSABLE TELEPHONIE
 Mme Evelyne PAIN-ESPAÑA, COMPTABLE DE SERVICE
 M. Martial PAIN-ESPAÑA, TECHNICIEN
 M. ARMANDO PASCOTTINI, TECHNICIEN EQUIPEMENT ET MAINTENANCE
 M. Patrick PAUMIER, RETRAITÉ
 Mme ANNICK PETIT, TECHNICIENNE RECHERCHES ETUDES ESSAIS
 M. BRUNO PHILIPPE, CADRE ACHATS
 M. DENIS PICHON, CONTREMAITRE
 M. PATRICK POISSON, ATTACHE COMMERCIAL
 M. JIM POYER, TECHNICIEN QUALITE
 M. Yvon PREVEL, TECHNICIEN ETUDES & TRAVAUX
 Mme ANNE-MARIE PREVOST, PREPARATRICE DE COMMANDES
 M. DIDIER PRIGENT, RESPONSABLE PROJETS
 Mme VERONIQUE QUEDEVILLE, TECHNICIENNE R.H.
 M. RENE RAS, RESPONSABLE PRODUCTION EMBOUTEILLAGE
 M. Jean-Marie RAYNEL, Controleur qualité
 Mme ANDREE RECHER, AGENT STRUCTURE NOUVELLE
 M. Pascal Patrick RENAULT, Operateur Cariste
 M. Alain RENIER, Tuyauteur
 M. PHILIPPE RENIER, AGENT DE MAINTENANCE
 M. BRUNO ROSAY, TECHNICIEN D'ATELIER
 Mme BRIGITTE ROUSSEL, EXPLOITANT INDUSTRIEL QUALITE
 Mme PATRICIA ROUSSEL, COMPTABLE

| | |
|----------------------------|---|
| M. SIDI SACKO, | EXPLOITANT INDUSTRIEL MONTEUR |
| M. ALAIN SIMON, | TECHNICIEN INFORMATIQUE |
| M. YVON TALBOT, | EMPLOYE LOGISTIQUE |
| M. DIDIER TANAY, | MONTEUR EN LIGNE |
| M. BRUNO TARGET, | ADJOINT CHEF DE POSTE CHIMIE |
| M. DIDIER TENIERE, | AIDE MEDICO PSYCHOLOGIQUE |
| M. JACQUES THUILLIER, | SOUDEUR |
| M. JEAN-LOUIS TOCQUEVILLE, | CARROSSIER |
| Mme MARTINE TOULLEC, | EMPLOYEE SERVICE DES RETOURS |
| Mme FRANCOISE TOURE, | SECRETAIRE |
| M. JEAN-PASCAL TREFOUEL, | TECHNICIEN D'EXPLOITATION |
| Mme VIVIANE VAILLANT, | TECHNICIENNE ETUDES TRAVAUX ELECTRIQUES |
| M. FERNAND VALCY, | EXPLOITANT INDUSTRIEL MONTEUR |
| M. PASCAL VASSE, | TECHNICIEN PROFESSIONNEL |
| M. VINCENT VERGARI, | CONDUCTEUR DE TRAVAUX |
| M. EDOUARD WALORYSZEK, | MARIN MECANICIEN |

Article 5 :

M. le Secrétaire Général de la préfecture et M. le Sous-Préfet du Havre sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Le Havre, le 15/12/2016

Pour la Préfète et par délégation,
Le Sous-Préfet du Havre



François LOBIT

Voies et délais de recours : conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.521-5 du Code de Justice Administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

